

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Notre Assemblée générale. — Une bonne nouvelle. — Le Livre Parlé de l'American Braille Press. — Pouvoirs : liste des camarades n'ayant pas pris part au vote. — Elections du Conseil d'administration. — Nomination du Bureau. — Dans nos Maisons de Repos. — Lettre du camarade Favret. — Loterie Nationale. — Avis aux titulaires de la retraite du combattant. — La Semaine de Bonté. — Un fait divers regrettable.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, du 24 avril 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée générale plénière de clôture du 9 mai 1937. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'administration de la Section des Alpes-Maritimes, le 16 avril 1937. — Avis divers. — Listes des donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

8/606

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au lendemain de nos assises de 1937, il est une tâche bien agréable qui consiste à essayer de retracer pour nos membres absents comment se sont passées ces quatre journées.

La meilleure camaraderie n'a cessé de régner dans notre maison de la rue Blanche où se tenaient, comme vous le savez, les Commissions préparatoires et le dimanche 9 mai, c'est avec la même cordialité et la même bonne humeur que se déroulèrent rue des Minimes notre Assemblée générale puis, au Palais d'Orsay, notre traditionnel banquet.

Le mot d'union, lorsqu'il est prononcé par les Aveugles de Guerre, n'est pas un vain mot ; nous avons su le montrer à nouveau cette année et, si cela était possible, notre Assemblée générale a encore resserré davantage les liens fraternels unissant des hommes qui, pour la défense de leur sol, tombèrent atteints de la même blessure.

Dès jeudi, les quarante chambres de la rue Blanche étaient occupées et nombreux furent nos camarades venus de province qui durent s'installer dans les hôtels du voisinage, c'est que, de Nice à Brest et d'Auch à Lille nos militants avaient répondu en grand nombre à la convocation de notre Conseil. Notre restaurant, qui n'a voulu refuser personne, a servi en trois jours environ 800 déjeuners ou dîners et ces réunions hors séance, autour des tables, nous ont permis d'avoir de longues et agréables conversations.

Mais revenons aux travaux eux-mêmes et par conséquent à nos séances, qui furent presque d'un bout à l'autre dirigées par notre Président, faisant ainsi preuve de belles qualités d'endurance.

D'abord, le jeudi 6, avec quarante-deux camarades présents, nous eûmes la Commission d'Etudes qui s'efforça de mettre au point quelques questions particulièrement délicates.

L'ardeur à la tâche fut belle à nos Commissions des Pensions et des Services Intérieurs du lendemain vendredi, dont notre Secrétaire général était rapporteur, avec, en fin de journée, le rapport sur la Maison de l'Aveugle présenté par Bois.

Près de cent de nos membres étaient là et les séances commencées

Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République



Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot ; |

à neuf heures du matin ne prirent fin que quelques minutes avant sept heures du soir, avec heureusement la trêve du déjeuner. Toutes les questions furent longuement examinées et mises au point, c'est qu'il s'agissait des graves sujets de l'extension du statut des grands invalides et de la revalorisation de nos pensions, au cas où le coût de la vie continuerait à s'élever. Vous lirez d'autre part le texte de ces vœux, qui sont bien les plus importants pour notre Union, car ils touchent à l'existence même de nos foyers.

Le lendemain, nouvelles Commissions devant un aussi vaste auditoire. La matinée suffit à peine à l'étude de l'action sociale rapportée par Lauté. Dans l'après-midi vint le tour de la Propagande, rapporteur Guillam et du Budget, rapporteur Amblard.

Il serait trop long d'entrer dans les détails, d'ailleurs les comptes rendus sténographiques reproduiront fidèlement toutes les interventions. Qu'il nous soit permis cependant de dire que, chacun s'efforçant de se placer à un point de vue général, les accords intervinrent bien souvent à l'unanimité.

Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que notre Assemblée générale du dimanche 9 mai, à laquelle nos camarades parlementaires Scapini et Bloncourt nous firent le plaisir d'assister, se déroula dans d'excellentes conditions, le travail fait au cours des quarante-huit heures précédentes portait ses fruits et les vœux bien au point étaient rapidement adoptés par une assistance de 175 camarades. N'est-il pas agréable de souligner que le rapport moral sur l'exercice 1936 et le rapport financier de notre Trésorier furent adoptés à l'unanimité.

A midi, la séance était levée et votre Conseil d'administration emportait les nombreux vœux qu'il a pour mission de faire aboutir au cours de l'année. Nul doute que vos trente élus, après avoir renouvelé leur Bureau, s'efforceront, dans une cordiale collaboration, de mener à bien la tâche pour laquelle vous leur avez fait confiance.

Les autobus sont vite remplis à la sortie, et en route pour le Palais d'Orsay. Là, autour des tables dressées dans un beau salon tout décoré de drapeaux, nous nous rangeons : 288 invités ou membres de l'Union. Le repas est comme toujours joyeux, chacun faisant honneur au menu. La tradition veut qu'il n'y ait pas de bons repas sans discours ; à l'heure des toasts, notre Président Conan ouvrit donc le feu. Ses premières paroles furent pour dire pourquoi l'U.A.G. avait voulu mettre ce banquet sous la présidence de ses Présidents honoraires : Henri Izaac

et Georges Scapini. Il tint à rendre hommage à leur action à laquelle nous devons la sécurité matérielle de nos foyers et l'actuel rayonnement de l'Union.

Dans son allocution, hachée d'applaudissements, comme toutes celles d'ailleurs qui suivirent, Conan remercia les amis groupés autour de nous. Si nous ne les citons pas tous ici, écrivons cependant quelques noms : Mme Eugène Brieux, M. René Besse, rapporteur de la Commission des Pensions à la Chambre, et le sénateur Maurice Dormann, rapporteur de la Commission des Pensions au Sénat, tous deux anciens ministres des Pensions, M. Raverat, de l'American Braille Press, les anciens combattants venus représenter la Confédération ou leurs Associations, nous donnant ainsi un gage de bonne camaraderie, enfin les membres de notre Comité d'action et son dévoué Président.

M. Claude, parlant au nom de la Confédération et des Anciens Prisonniers de Guerre, nous transmit les regrets de nos camarades Rivollet et Volvey. En phrases chaleureuses, il nous dit l'amitié profonde du mouvement combattant pour notre Union.

M. René Besse, à son tour, rappelant qu'il avait assisté, aux côtés de M. Albert Lebrun, à l'inauguration de notre Maison rue Blanche, nous assura de son entier soutien pour la défense de nos droits s'il en était besoin. S'adressant à nos compagnes, qu'il appelle le « ministre des finances de nos foyers », il leur affirma qu'elles ne devaient rien craindre pour la sécurité du lendemain.

M. Dormann, prenant la parole après lui, nous renseigna sur le Sénat et sur l'action qu'il avait menée au sein des Commissions de la Haute Assemblée, pour mieux faire connaître ses amis anciens combattants. Demain, comme toujours, les Aveugles de Guerre sauront trouver en lui un actif défenseur.

Deux présidents de banquet nous valaient deux discours, c'est pourquoi Izaac, puis Scapini tissèrent la trame du passé et du présent, le passé de l'Union représenté par nos Présidents honoraires, le présent symbolisé par le Président en activité. Tous deux dirent leur foi dans les destinées du groupement et rendirent hommage aux Secrétaires généraux : Amblard, Bloncourt, Favret, dont le travail fut si précieux. En terminant, Izaac nous invita à lever notre verre en l'honneur du Président de la République, Président d'honneur de l'U.A.G., et à la France tout entière.

Scapini, éloquent, spirituel comme à l'accoutumée, et dont l'heureuse action à la tête de notre Union s'est prolongée plus de douze ans, joignit sa voix à celle de son aîné.

A ces allocutions, toutes prononcées par des anciens frères d'armes, Bloncourt voulut bien ajouter quelques mots. Parlant en camarade, il nous dit que son concours ne nous ferait jamais défaut. Bien que non mandaté, il se porta garant de la sollicitude et de l'intérêt du Gouvernement pour les victimes de la guerre.

Et puis vint l'heure de la danse, car les Aveugles de Guerre dansent toujours. Ils dansent peut-être un peu moins, car beaucoup ont atteint ou même dépassé la quarantaine, mais ils ont de grands enfants et ceux-ci, dans une atmosphère toute familiale, savent goûter aux saines distractions.

Le jazz a joué son dernier morceau, un an s'écoulera avant que, de tous les coins de la France, nous revenions pour nous réunir. L'U.A.G. en vingt ans nous a mués de camarades en amis, faisons donc le vœu d'être encore plus nombreux l'année prochaine.

E. GUILLAM.

Nous publions avec plaisir la communication que nous fait M. Raverat, le dévoué Secrétaire général de l'Américain Braille Press, au sujet des nouvelles publications en Braille, et qui intéressera certainement tous nos camarades :

UNE BONNE NOUVELLE

Si nous nous basons sur les lettres que nous continuons à recevoir, beaucoup d'Aveugles en France et à l'étranger ont regretté et regrettent encore la disparition du *Braille Magazine*. Ceci étant un fait, je tiens à affirmer de prime abord que cette opinion ne doit pas être prise dans un esprit de critique, si léger soit-il, envers les productions des imprimeries que nous avons créées en France, ou bien encore envers celles des autres œuvres publiant des journaux en Braille. Cependant, on continue, je l'ai déjà dit, à regretter que l'Américain Braille Press n'imprime et n'édite plus de journaux.

A maintes reprises, j'ai discuté de cette question avec notre Président, M. Cromwell, et plus particulièrement tout récemment. Je

dois avouer en toute sincérité qu'il partage l'opinion des correspondants auxquels je viens de faire allusion. M. Cromwell reste toujours convaincu que le Braille est encore le meilleur moyen de communication entre les Aveugles et pour les Aveugles, sans cependant nier l'intérêt et les immenses possibilités que présente le « Livre Parlé » que nous avons créé plus particulièrement pour les Aveugles qui ne lisent le Braille qu'avec beaucoup de difficultés. Le résultat de tout ceci est qu'il m'a engagé à étudier la création d'un nouveau magazine mensuel, consacré aux questions générales et internationales intéressant spécialement les Aveugles et plus particulièrement les intellectuels.

Or, nous avons un magazine trimestriel que nous éditons pour les membres américains de l'Américain Braille Press et dont le tirage est de 2.500 exemplaires par numéro. Il est intitulé *And There Was Light*, ce qui, en français, signifie *Et la lumière fut*. J'ai donc pensé qu'une combinaison était possible avec une partie du contenu de ce Bulletin, pour éditer en français un magazine mensuel, très éclectique, se spécialisant dans les questions que les lecteurs de Braille ne trouvent pour ainsi dire jamais traitées par ailleurs. Du reste, le succès avec lequel a été accueilli tout ce que l'Américain Braille Press a produit depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, est une garantie suffisante de qualité.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer la naissance prochaine de : *Et la lumière fut...* qui sera publié dorénavant mensuellement sur 72 pages en abrégé amplifié, par l'Américain Braille Press, 4, rue de Montevideo, Paris (16^e). Le prix de l'abonnement annuel sera de 20 francs français (20), le premier numéro devant paraître en juin prochain. Le prix de l'abonnement est le même pour l'étranger que pour la France.

Outre le travail considérable qu'implique pour moi et tous mes collaborateurs une telle publication, ainsi que les débours élevés qu'elle entraîne, mes objections se sont trouvées réduites à néant par M. Cromwell qui a désiré en assumer personnellement le déficit ; il faut bien se rendre compte qu'il y aura un déficit, même un très fort déficit.

American Braille Press Inc.
Geo L. RAVERAT,
Secrétaire général.

Le sommaire du numéro de juin sera le suivant :

1. — Paul REYNAUD : « La France et la crise ».
2. — Gaétan PIROU : « La démocratie et la loi. »
3. — Robert D'HARCOURT : « Etoile rouge et Croix gammée ».
4. — Otmar SPANN : « Les aberrations du Marxisme ».
5. — Général LACOLLEY : « Paris-New-York direct ? »
6. — Germaine BEAUMONT : « Jour de repos ».
7. — Divers.

Nous avons le plaisir d'informer nos futurs lecteurs que nous venons d'obtenir l'ouverture d'un compte de chèques postaux. Les mandats devront être établis au nom de :

M. Georges Raverat, 4, rue de Montevideo, Paris (16^e). Compte N° 2.108-03.

Nous insistons sur la nécessité de faire les mandats à l'ordre de M. Raverat et non à celui de l'American Braille Press ou tout autre titre, car nous ne pourrions les toucher. Le compte n'a pas été ouvert à l'ordre de l'A.B.P., sa qualité d'œuvre étrangère créant certaines difficultés.

NOTE DU BUREAU DE L'U.A.G. — *L'U.A.G. se tient également à la disposition des membres de notre Association pour leur servir d'intermédiaire auprès de l'American Braille Press. Ils pourront adresser leur demande d'abonnement à l'U.A.G. qui est en relations constantes avec l'American Braille Press.*

Nous soulignons à nos camarades que cette nouvelle Revue est écrite exclusivement en abrégé orthographique amplifié et qu'un index complet des abréviations employées est mis gracieusement à leur disposition pour leur permettre la lecture de cette publication.

LE LIVRE PARLÉ DE L'AMÉRICAN BRAILLE PRESS

C'est au 4 de la rue de Montevideo, à Paris, que l'American Braille Press décidait, il y a trois ans, d'installer un laboratoire des plus modernes, équipé des plus récents appareils de mesure, afin de faire des recherches sur les différents procédés d'enregistrement, dans le but de procurer aux Aveugles le Livre Parlé.

Après avoir essayé successivement l'enregistrement 78 tours, sur

cire, disque souple, la vitesse linéaire constante, la gravure sur film, l'enregistrement photo-électrique sur film à densité fixe et variable, ainsi que le procédé sur fil d'acier, nous abandonnions tour à tour ces différentes méthodes pour les raisons suivantes :

1° L'enregistrement à 78 tours ne permet qu'une durée d'audition de 4 minutes 1/2 par face, ce qui nécessite un nombre considérable de disques par livre ;

2° Le disque en cire est trop fragile et s'use trop rapidement, le bruit d'aiguille est important ;

3° Le disque souple à enregistrement direct est résistant, mais son tirage est très limité, et passé une quinzaine d'exemplaires, pour des raisons techniques, son prix de revient est prohibitif ;

4° La vitesse linéaire constante offrait de gros avantages au point de vue qualité et constance du son, mais l'appareil reproducteur est onéreux, son utilisation est délicate ;

5° Avec la gravure sur film, on obtenait d'excellents résultats, mais étant donné le prix de revient de l'appareil reproducteur, il ne pouvait en être question ;

6° L'enregistrement photo-électrique, à densité variable ou constante, employé au cinéma, nécessitait lui aussi des appareils reproducteurs dont le prix de revient atteignait plus de cent dollars ;

7° L'enregistrement sur fil d'acier ne pouvait être utilisé pour le Livre Parlé, la qualité du son n'étant pas suffisante.

Il ne restait plus que le 33 tours, abandonné par l'industrie du disque et du cinéma, l'enregistrement n'étant pas constant, grave au centre et aigu à la périphérie et, dans beaucoup de cas, incompréhensible.

C'était donc sur l'enregistrement 33 tours que l'American Braille Press allait concentrer ses efforts et obtenir enfin un résultat, celui qu'elle avait cherché en vain dans les différents procédés que nous venons d'énumérer.

Le 8 mai 1935, nous faisons breveter les dispositifs d'enregistrement que nous avons mis au point.

Lesdits dispositifs se définissent ainsi :

1° Un changeur de tonalité commandé automatiquement par le déplacement du graveur permet d'obtenir au centre, au milieu ou à l'extérieur du disque, toujours la même tonalité.

2° Un régulateur automatique de puissance, fonctionnant de pair

avec le changeur de tonalité et commandé par un pick-up et son amplificateur de contrôle.

De cette façon, nous obtenions un disque d'une durée de douze minutes par face, durée qui passait successivement à 14, 15, 17, 19, 22 et 23 minutes par face.

Pour ce faire, nous étions amenés à étudier et fabriquer en nos ateliers successivement : une machine double d'enregistrement ainsi qu'une machine de précision permettant d'enregistrer simultanément huit disques.

En même temps, nous nous attaquions à un problème très complexe : la fabrication du disque.

Nous adoptons le disque à âme d'aluminium recouvert d'un vernis cellulosique. Nous mettons donc au point une masse sonore devant répondre à des conditions techniques très dures que nous nous sommes imposées afin d'obtenir une matière qui résiste aux nombreux sillons que nous sommes obligés de placer dans un espace très réduit, qui correspondent à 6 sillons 1/4 au millimètre.

Quand on constatera qu'un sillon mesure 45/1000 de millimètre de profondeur et 126/1000 de millimètre de largeur, on pourra voir que le mur des sillons, ou l'espace qui reste entre chaque sillon, est de l'ordre de 42/1000 de millimètre, on se rendra compte de la plasticité de la matière employée aussi bien pour la fabrication des disques originaux que pour les disques définitifs.

Avec les résultats obtenus, il faut industrialiser la production du disque vierge.

Toujours en nos ateliers, une machine très ingénieuse est conçue, mise au point, puis brevetée, de cette façon les possibilités de fabrication sont énormes.

Et maintenant que nous venons d'étudier les différentes étapes de la mise au point du Livre Parlé, il ne nous reste plus qu'à assister à sa fabrication.

Le disque en aluminium est recouvert de deux couches de vernis cellulosique spécial ; après séchage, il est mis sur le plateau en fonte de la machine à enregistrer. Celle-ci va être actionnée par un moteur asynchrone synchronisé et son démultiplicateur de précision.

La vis micrométrique du pont va déplacer le dispositif graveur et son style du centre vers la périphérie. Mais voici que l'opérateur pose le graveur sur le disque vierge. Le copeau se dégage grâce à un dispositif de ventilation, travaillant dans l'axe du graveur et renvoyant le

copeau par enroulement au centre et autour du bouchon de serrage. Le speaker, se trouvant dans le studio devant le micro, est prévenu par signaux qu'il peut commencer. Les sons émis par lui font vibrer la membrane du microphone, qui transforme ces déplacements extrêmement faibles en un courant modulé de l'ordre du millivolt, qui va se trouver amplifié par un pré-ampli à une lampe, puis par un ampli à deux étages. A la sortie, il rentre dans un appareil appelé mixer, destiné à régler l'intensité, doser plusieurs sources sonores, ou réaliser un décor sonore en surimpression.

Après être passé par ce mélangeur, notre courant modulé, qui est alors de l'ordre d'un dixième de volt, ira attaquer simultanément le changeur automatique de tonalité et le régulateur de puissance, pour passer ensuite dans un ampli qui va lui permettre d'attaquer l'étage push-pull de puissance.

Il en sortira de toute la force de ses 12 volts modulés pour attaquer les appareils de contrôle et le graveur d'enregistrement.

Le style gravera alors dans la masse sonore les amplitudes de la voix du speaker ; le sillon ainsi formé actionnera à son tour un pick-up qui se trouve à quelques centimètres et va permettre, à l'aide de son ampli, de contrôler au fur et à mesure la qualité de l'enregistrement et d'actionner en même temps le régulateur de puissance.

Une fois le disque original terminé, il faut l'argenter avant de le plonger dans un bain de galvanoplastie. Après y être resté de longues heures, on le sort alourdi par le dépôt de cuivre. Ensuite, on le sépare dudit dépôt qui, lui, reproduit très exactement l'envers du disque (les sillons sont en relief).

On usine avec beaucoup de soins cette plaque de cuivre appelée matrice. C'est elle qui va nous servir, une fois montée sur une machine hydraulique de grosse puissance et fortement chauffée, à presser la feuille de papier recouverte d'une matière plastique à base d'acétate de cellulose qui va devenir en quelques instants le disque souple du Livre Parlé.

Note du Bureau de l'U.A.G. — Nous rappelons à nos camarades qu'il y a actuellement deux types d'appareils permettant les auditions des disques du Livre Parlé.

1° Ceux possédant un appareil de T.S.F. ordinaire, mais avec prise de pick-up, peuvent se contenter d'un tourne-disque spécial tour-

nant à 33 tours et se branchant sur l'appareil de T.S.F. Prix net : 496 francs. Ce modèle peut seul permettre l'audition de ces disques.

2° Un appareil d'audition complet, c'est-à-dire indépendant de la T.S.F. transportable, comprenant le tourne-disque et le diffuseur réunis en un même coffret, au prix net de 725 francs.

Les camarades qui désireraient faire l'achat de l'un de ces appareils sont priés d'en faire part à l'U.A.G. qui leur fournira tous les documents nécessaires afin de leur permettre de mieux fixer leur choix.



LISTES DES OUVRAGES ENREGISTRÉS SUR DISQUES
DU « LIVRE PARLE »

- MARTET (Jean) : *Le Colonel Durand* (13 disques).
- T'SERSTEVENS (A.) : *L'Or du « Cristobal »* (12 disques).
- VERCEL (Roger) : *Au Large de l'Eden* (7 disques).
- SIMENON (Georges) : *Le Chien Jaune* (4 disques).
- GAUTIER (Théophile) : *Le Roman de la Momie* (9 disques).
- REGNIER (Paule) : *L'Abbaye d'Evolayne* (9 disques).
- MAURIAC (François) : *Vie de Jésus* (11 disques).
- MORAND (Paul) : *La Route des Indes* (11 disques).
- LARROUY (Maurice) : *Les Sept Sacrements* (9 disques).
- Ouvrages en cours de réalisation (*) :*
- FLAUBERT (Gustave) : *Salammbô* (*) (18 disques).
- DORGELÈS (Roland) : *Les Croix de Bois* (*) (14 disques).
- CROISSET (F. DE) : *La Féerie Cinghalaise* (*) (7 disques).
- CORTIIS (André) : *Pour moi seule* (*) (8 disques).
- MÉRIMÉE (Prosper) : *Colomba* (*) (8 disques).
- RÉGIS (Roger) : *La Belle Sabotière et le Prisonnier de Ham* (Prix du Récit Historique 1936) (*) (8 disques).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1937

POUVOIRS

Pouvoirs reçus	1.368
Pouvoirs nuls	17
	1.351
Pouvoirs valables	1.351

Ont obtenu :

Alibert (1) :

Redonnet (J.-M.).

Amblard (53) :

- Alquié (Germain).
- Alquier (Emile).
- Arsac (Félix).
- Arzagot (Jean).
- Barbier (Eugène).
- Bautrand (Antoine).
- Bosquet (Pierre).
- Boulier (André).
- Brice (Marcel).
- Brinon.
- Clavier (Paul).
- Clavel (Pierre).
- Chellé (Gilbert).
- Clément (Pierre).
- Coupas (Pierre).
- Daubersy.
- Dupeu (Marcel).
- Dupont (Georges).
- Etienne.
- Eugène (Paul).
- Fevelat (Henri).
- Frayse (Félix).
- Gailly (Prosper).
- Godefroy (Albert).

- Gravet (Léon).
- Hadot (Gaston).
- Hubert (Georges).
- Huot (Marcel).
- Julia (Joseph).
- Khanfri (Brahim).
- Lallemant (E.-M.).
- Lamy (Aimé).
- Le Guen (Raymond).
- Letellier (Michel).
- Loizeau (Armand).
- Luc (Julien).
- Malaganne (Albert).
- Marchand (Florentin).
- Garnier (Maximilien).
- Mercier (Edmond).
- Pardanaud (J.-J.-B.).
- Poubane (Pierre).
- Quinquis (Corentin).
- Ray (Camille).
- Rubin (Joseph).
- Salaber (Jean).
- Saulnier (Louis).
- Sublet (Jude).
- Ternois (Léon).
- Thouvenin (Léon).
- Vasseur (Désiré).
- Vendeville (Joseph).
- Venriès (Paulin).

Bailly (1) :

Houpert (Paul).

Bardoux (Robert) (2) :

Beaubras (Paul).
Pierrot (Léon).

Beda (Pierre) (7) :

Arlaud (Louis).
Belleret (Louis).
Hipolite (Georges).
Joseph (Edouard).
Latrille (Jean-M.).
Mousty (Jean-M.).
Padaillé (Antoine).

Bertrand (1) :

Riffelmacher (Henri).

Bloncourt (25) :

Arbaizar (Louis).
Biray (Marcel).
Bidaud (Théodore).
Bourcq (Marcel).
Blaise (André).
Champagnon (Henri).
Colombat (Charles).
Daraspe (Gabriel).
Durand (Jean).
Epstein (Abraham).
Fauvel.
François (Elie).
Gable (Alphonse).
Gentilhomme (François).
Giloux (Paul).
Granger (Jean).

Houpert (Marius).
Mengin (Charles).
Jeames (Joseph).
Le Hétet (Émile).
Maison (René).
Moret (Marcel).
Petit (Louis-A.).
Rémia (Léon).
Vernhes (Justin).

Bois (Paul) (17) :

Cantarel (Jean).
Chartier (Valère).
Dolmière (Émile).
Equerre (Henri).
Erbeta (Eugène).
Goffinon (Alexandre).
Huet (Francis).
Izembard (Ernest).
Menetrez (Émile).
Ogé (Eugène).
Paget (Maxime).
Perrin (A.).
Petit (Jacques).
Reguilhem (Joseph).
Rouxel (Ernest).
Saint-Gérand (Simon).
Sautou (F.).

Boyenal (1) :

Fraisse (Emmanuel).

Brebion (Paul) (1) :

Serdobbel (Paul).

Briant (Auguste) (1) :

Noël (Henri).

Briffaut (J.) (1) :

Crouzilhac (Clément).

Cabasson (Maurice) (11) :

Borla (Joseph).
Chatillon (Marcel).
Chimbert.
Cholau.
Corazza (Alexandre).
Debatisse (Georges).
Lambert (Louis).
Liotaud (Jean).
Pelegrin (François).
Petit (Eugène).
Rieu (Clément).

Cagnard (4) :

Cressent (Jules).
Fessard (Gilbert).
Houard (Fernand).
Toutain (Lucien).

Cardot (Désiré) (1) :

Abeilhe (Paul).

Céré-Labourdette (6) :

Authie Louis.
Dubois Gustave
Salmon (Victor).
Torrebore (Louis).
Tourneux (René).
Virot (Georges).

Chauvel (1) :

Roger (Maurice).

Cochon (François) (3) :

Fossati (André).
Jannot (Joseph).
Warin (Louis).

Conan (A.) (246) :

Abderraman Ben Saâd
Adam (Ernest).
Allemand (Célestin).
Angel (François).
Antoine (Auliac).
Arhuro (Alfred).
Aubin (Paul).
Baldy (Jean).
Bardet (Ernest).
Bardonnet (Marcel).
Barey.
Basile (Henri).
Basset (Jean).
Beaume (Arsène).
Belkaceme (Rebache).
Bérain (Ulysse).
Berdou (Albert).
Beucher (Alphonse).
Biourd.
Bitsch (Joseph).
Bouet (Marcel).
Bou langer (Camille).
Bou langer (Louis).
Boulesteix (Pierre).
Bourgeois (Charles).
Boutaric (Augustin).
Bouval (Louis).
Bramard (Léon).
Bressaudier (Viance).
Brissonnet (Louis).
Brunet (Louis).
Brunin (Georges).
Burgard (Hippolyte).
Campet (André).
Camuset (Ollivier).
Capelle (Julien).
Cavret (François).

Castel (François).
Charles (François).
Charriaux (Emmanuel).
Chatonnier (Numa).
Chesnel (François).
Cheutin (Jules).
Chapoullié (Joseph).
Choron (Pierre).
Chupin (Jean).
Clairet (Alcide).
Clément (Jules).
Coublucq (Jean).
Coulaud (Nestor).
Coulard (Georges).
Courtecuisse (J.).
Cousin (Emile).
Darras (Louis).
Daubenay (Alexandre).
Daumas (Pierre).
Daurios (Fernand).
Dozinél (Emile).
Defours (Auguste).
Degeuse (Marcel).
Deguerville (Louis).
Delaunay (Sylvain).
Delengaigne (Auguste).
Delmas (Louis).
Deltor (Adrien).
Depeige (Ursain).
Despinardes (Jules).
Devèze (Gédéon).
Dietz (Charles).
Douris (Etienne).
Dubost (Pierre).
Duffés (Gustave).
Dufflot (Léon).
Duforest (Raymond).
Dufourc (Pierre).
Dumontet (Jean).
Duplan (Jean).
Dupuy (Pierre).
Fagnon (Léon).
Falaise (Paul).
Ferrer (Jean).
Finot (Gaston).
Fitas-Boubekour.
Foubet (Julien).
Forgues (Jean).
François (Maurice).
Frénay (Mathurin).
Froget (Gustave).
Gallet-Vast.
Gardette (Fernand).
Gauchet (Louis).
Gauthier (Edmond).
Gautier (Louis).
Gautier (Robert).
Gay (Lucien).
Jicquel (Joseph).
Girard (Jules).
Gironnet (Odilon).
Gobert (Etienne).
Gobillard (Emile).
Gourdin (Pierre).
Goussé (François).
Goussin (Jean).
Grand (Jean).
Grelaud (Marcelin).
Gromelle (Roger).
Grossemey (Georges).
Guegan (Albert).
Guénier (Amand).
Guénivet (René).
Guilbert (Jean).
Guillenjouan (Jean).
Guillot (Georges).
Guiton (François).
Guinet (Edouard).

Guizard (Louis).
Hautier (Jean).
Hayotte (Hippolyte).
Hémery (Aimé).
Herman (Lucien).
Héroin (Albert).
Heuzé (Honoré).
Hillairet (Louis).
Houot (Louis).
Jourdain (Pascal).
Junqua (Jean-Marie).
Khidas (Albert).
Lacazotte (Emile).
Lacombe (Joseph).
Lacoste (J.-P.).
Lafay (Antoine).
Lajoin (Henri).
Lapotre (Léon).
Larher (Vincent).
Launay (Eugène).
Launay (Raphaël).
Laurent (Ernest).
Lauro (Thomas).
Lautwein (Edouard).
Lavour (Sylvain).
Lecomte (Gaston).
Ledroit (Alfred).
Lefebvre (Julien).
Lefebvre (Julien-Oscar).
Lelarge (Albert).
Lelée (Emile).
Lemaire (Georges).
Lemaitre (Jean).
Lerousseau (Lucien).
Le Roux (Jean-Jacques).
Leroy (Henri).
Le Serrec (Yves).
Levasseur (Louis).
Le Viavant (Marc).
Liabeuf (Félix).
Lissillour (Isidore).
Loistron (Ernest).
Malavault (André).
Malinge (Jules).
Mangard (Alexis).
Mangold (Georges).
Marchand (Paul).
Marlin (Emile).
Martin (Adrien-Louis).
Martin (Gabriel).
Martin (Louis-Charles).
Martineau (Jean).
Mas (Elie).
Massot-Pellet (J.-H.).
Mauduit (Pierre).
Maurot (Basile).
Mansion (Maurice).
Mautemps (Paul).
Maze (Joseph).
Millepied (Auguste).
Ménager (Fernand).
Messant (P.).
Michaud (René).
Michel (Adolphe).
Milhas (Abel).
Mille (Aristide).
Millereau (Camille).
Mimoun (Lévy).
Miremont (Pierre).
Mitau (Elie).
Mohamed Ben Hassine.
Moisan (Mathurin).
Moirond (Marius).
Mony (Charles).
Morizet (Charles).
Morlet (André).
Murcia (José).
Mustapha Ben Mohamed.

Occre (Charles).
Oudinot (François).
Pagès (Bonaventure).
Pautel (Joseph).
Pauvert (Pierre).
Peltier (Oscar).
Perret (Claudius).
Pey (Jean).
Plateau (André).
Ploy (Pierre).
Potdevin (Louis).
Préot (Alfred).
Prévost (Albert).
Quinsat (Emile).
Régnier (Pierre).
Renaud (Louis).
Révol (Claudius).
Robinet (Jean).
Rondeau (Jean-Baptiste).
Roux (Louis).
Royer (Michel).
Riffaud (Edouard).
Ristori (Martin-Antoine).
Sageloli (Jean).
Sanguine (Jean).
Schneider (Georges).
Semin (Georges).
Serot (Pierre).
Serre (Pierre).
Seury (René).
Sicard (Antoine).
Sourissaud (Marcel).
Stéphan (Jean).
Storme (Charles).
Snoussi Belgacem Ben Salah.
Sursin (Léon).
Taillepied (Paul).
Teillet (Alphonse).
Thèbes (Albert).

Théret (Georges).
Thévenin (Gilbert).
Tourrès (Simon).
Trouillet (Alexandre).
Trubert (Abel).
Turcat (Léon).
Thiberge (Gustave).
Valdant (Paul).
Vanderstrenen (Albert).
Vella (Paolino).
Verdier (André).
Verrier (Albert).
Vial (J.-B.).
Vialatoux (E.).

Courteix (Joseph) (7) :

Chamberon (Jean-B.).
Le Beuvant (Emile).
Lefevre (Eugène).
Loubergue (Louis).
Motte (Emile).
Pinardon (Joseph).
Simon (François).

Couteau (Henri) (1) :

Tilly (Jean).

Dallet (François) (1) :

Canevet (Jean).

Delafosse (G.) (1) :

Béda (Pierre).

Derunder (2) :

Millieu (Louis).
Prud'homme (Alfred).

Desgrippes (Louis) (1) :

Vairet (Alphonse).

Detoc (1) :

Peuchamiel (Léon).

Ducornet (Paul) (1) :

Boudra (Jean).

Evrat (Louis) (17) :

Beaucourt (Louis).
Cizac (Jean).
Clémencel (Lucien).
Coupez (Henri).
Cheutet (Jean).
Ducrot (Charles).
Hatet (Félix).
Lalœuf (Lucien).
Lagache (Charles).
Lais (Eugène).
Léger (Robert).
Léger (Antony).
Nast (René).
Nonorgues (Albert).
Péligry (J.-B.).
Pichonneau (Charles).
Pluchot (Antoine).

Favret (A.) (178) :

Albespy (Charles).
Allais (Louis).
Allegrini (Louis).
Anthène (Claude).
Arnould (Emile).
Aubineau (Henri).
Aumont (Victor).
Agutte.
Backour (Ismaël).
Barbier (Charles).
Barbier (Gustave).
Barde (Cyprien).

Baretge (Laurent).
Barlet (Raymond).
Beaslas.
Beaudufé (Simon).
Bignon (Victor).
Blondeau (Pierre).
Boitel (Edmond).
Bouix (Samuel).
Boquet (Robert).
Bouisson (Denis).
Broutin (Ernest).
Belliot (Charles).
Cailbault (Albert).
Carpentier (Marceau).
Cabannot (J.-B.).
Casdagne (Edmond).
Catillon (Georges).
Chagniaud (Georges).
Champey (Louis).
Chanudet (Léon).
Charente (Pierre).
Charlat (Marcel).
Charrier (Mathurin).
Citerne (David).
Cloarec (Alain).
Coignoux (Hippolyte).
Coué (Louis).
Coulon (Elie).
Cullet (Jean-François).
Charles (Gabriel).
Delacroix (Léon).
Delage (Gaston).
Delplanque (Ferdinand).
Dessartre (Maurice).
Dessenne (Joseph).
Drion (Louis).
Dubessay (Louis).
Duchamp (Jules).
Dufour (Jean).

Erb (Jules).
Fauque (Marcel).
Fautsch (René).
Favre (Camille).
Fayolle (Athanasé).
Férezou (Gabriel).
Flechniakoska (René).
Fournier (Pierre).
Frapsauce (Alexandre).
Fouillet (Louis).
Gallo (Jean).
Gambert (François).
Gagnard (Pierre).
Gaultier (René).
Gérentes (Jacques).
Gesta (Marcel).
Gilles (Raoul).
Gillet (Louis).
Guidecelli (Dominique).
Godin (Adrien).
Goethel (Georges).
Gohin (Constant).
Gollaardt (Albin).
Gouriou (Louis).
Gresset (Joseph).
Guërin (Auguste).
Guillet (Henri).
Guillobé (Emile).
Grispoire (Achille).
Guillo (Louis).
Houdré (Raymond).
Huguëny (Raymond).
Hugues (Daniel).
Hutinet (Albert).
Jahan (Paul).
Jallot (Auguste).
Jammet (Joseph).
Jandot (Eugène).
Jeansoulé (Jean).
Jourdain (R.).
Julie (Albert).
Justin (Auguste).
Kribs (Victor).
Laboulais (Henri).
Lacambre (Jean).
La Coste de Fontenilles (Paul).
Lafon (Jacques).
Lainé (Georges).
Lainé (Louis).
Lambert (Philippe).
Laville (Albert).
Le Barbier (Henri).
Le Bon (Louis).
Le Dain (J.).
Le Floch (Félix).
Le Floch (Joseph).
Le Goff (Joseph).
Legrand (Léonce).
Lennoz (Gratien).
Le Treust (Pierre).
Lorriaux (Victor).
Maille (Gabriel).
Marsot (René).
Martin (Ernest).
Mayet (Charles).
Meyer (Joseph).
Michel (Achille).
Michelet (Eloi).
Montcharmout (Léon).
Monnerie (Gabriel).
Monnin (Louis).
Montet (Jean).
Mordrelle (René).
Massaly (Henri).
Néhou (Louis).
Niant (Simon).
Padellec (Hippolyte).
Padois (François).

Pannetrat (Pierre).
Paris (Gustave).
Pasquier (Alexandre).
Passebon (Julien).
Pelissier (Marcel).
Pernoo.
Petit (André).
Philibert (François).
Pialat (Pierre).
Poirier (Victor).
Poirson (Georges).
Pouil (Louis).
Pousse (Joseph).
Quidior (Auguste).
Quitanson (Jean).
Raffray (Eugène).
Rasclé (Edouard).
Renauld (Charles).
Remy (Jules).
Ribourtout (Maurice).
Richou (François).
Robert (Georges).
Robin (Gilbert).
Rosant (René).
Roulet (Fernand).
Rousseau (Pierre).
Roussel (Clément).
Rouvreau (Gabriel).
Sarret (Aimé).
Sautter (Marcel).
Saynmiard (Emile).
Seebacher (Albert).
Sciellour (François).
Seguela (Jacques).
Seguin (Léon).
Simonet (Auguste).
Sursin (Pierre).
Teissier (Emile).
Terras (Jean).

Thierry (Pierre).
Thuilliez (Albert).
Tricaud (Joseph).
Truchot (François).
Ursat (Marcellin).
Vachon (Louis).
Verdelet (Henri).
Viault (Henri).
Villette (Jules).
Vin (Pierre).

Fauvel (Albert) (3) :

Baron (Jean-Marie).
Lebrun (Georges).
Le Roux (Jean-Louis).

Freidinger (G.) (30) :

André (Auguste).
Backert (Auguste).
Baumes (René).
Deboulet (Emile).
Eckert (Jacques).
Fétiqne (J.-Louis).
Fimbel (Xavier).
Galbourdin (Constant).
Gérard (Paul-Emile).
Goebel (Robert).
Grosdidier (Victor).
Harter (Paul).
Herda (Jacques).
Holveck (Georges).
Ichthertz (Alphonse).
Keller (Louis).
Mithouard (Marcel).
Netter (Raymond).
Obitz (Adrien).
Ott (Eugène).
Ramsbacher (A.).

Rigaux (Léon-E.).
 Kuster (Xavier).
 Tisserand (Théophile).
 Tocquard (Joseph).
 Vock (Eugène).
 Voltz (Louis).
 Watt (Joseph).
 Winnien (Eugène).
 Zimmermann (Louis).

Grillet (1) :

Grobi (Jean).

Guyollet (1) :

Caron (Germain).

Izaac (Henri) (30) :

Antoine (Louis).
 Beguin (Georges).
 Bourbon (Jean).
 Briel (Eugène).
 Bruneau (Robert).
 Capitaine (Eugène).
 Lécuyer (Clovis).
 Daniellou (Jean).
 Delahaie (Emile).
 Delaplace (Léon).
 Delaquerrière (Léon).
 Devienne (Jules).
 Dubreuil (Olivier).
 Dufour (Jean).
 Duquenne (Gaëtan).
 Franc (J.).
 Gauthier (Auguste).
 Juif (Georges).
 Levesque (Lucien).
 Martin (Jean).

Herbet (Hubert).
 Pavard (Guillaume).
 Quinet (Maxence).
 Ramadour (Félix).
 Reyné (Roger).
 Riau (Joseph).
 Robic (Louis).
 Tornier (Léopold).
 Trotel (Ernest).
 Vilain (Justin).

Lafargue (A.) (22) :

Arnault (Victor).
 Barlet (Paul).
 Barbette (Louis).
 Beauquesne (Henri).
 Brassac (Henri).
 Carrier (Elie).
 Chaillou (Paul).
 Couesnon (Ange).
 Daviau (Alphonse).
 Dunié (Pierre).
 Fouasse (Charles).
 Giorgetti (Ange).
 Kallenbrun (Paul).
 Lanciaux (Jean-B.).
 Lansquenet (Emile).
 Layec (Pierre).
 Le Bars (François).
 Lecomte (Louis).
 Lescalier (Justin).
 Ben Mohamed Ech Chérif
 (Trade Masken).

Pluquin (Jules).
 Raffestin (Marie).

Lainé (Louis) (1) :

Carudel (Louis).

Lancel (1) :

Guth (Désiré).

Le Coq (2) :

Argouach (Guillaume).
 Kérangall (Vincent).

Leveau (Désiré) (13) :

Brevet (André).
 Lardé (Camille).
 Chomarat (Jean).
 Cointepas (André).
 Corbel (Yves).
 Fabre (Justin).
 Girardeau (Maximin).
 Médard (Maurice).
 Monceaux (Louis).
 Morand (Henri).
 Nicolas (Alexandre).
 Raynal (René).
 Vidry (Georges).

L'Evesque (Gaston) (1) :

Mandet (Georges).

Malgat (7) :

Barbier (J.-Marcelin).
 Cado (Pierre).
 Charrière (Jean).
 Colas (Albert).
 Delhomme (Armand).
 Desbancs (Marcel).
 Raynaud (Victor).

Masselier (2) :

Devarrieux (Emile).
 Roget (Jules).

Mauger (1) :

Favier (Pierre).

Muller (Georges) (2) :

Grilbot (Eugène).
 Lemaire (Paul).

Muret (1) :

Lebrun (Sévère).

Nicolai (Jean) (7) :

Donadieu (Marius).
 Fargier (Léon).
 Faudot (Bernard).
 Guyennet (Joseph).
 Rouméas (Henri).
 Scaglia (Jean).
 Thepnier (Nicolas).

Noireaux (11) :

Bastion (Antoine).
 Boulert (Romain).
 Chautard (Arthur).
 Dallet (François).
 Derunder (Paul).
 Douet (Jean).
 Jacquet (Pierre).
 Léger (Jules).
 Saint-Agathe (de) (Jean).
 Thébault (Léon).
 Toudouri (Demètre).

Pagenel (2) :

Pénide (Jean).
 Rispal (Jean).

Parent (1) :

Renard (Emile).

Pillon (1) :

Guy (Louis).

Robert (Maurice) (14) :

Benoît (Edouard).
Boulet (Antoine).
Cartoux (Elie).
Deldon (Marius).
Descormes (A.).
Ducros (Léon).
Fereyre (Ernest).
Feschet (Eugène).
Focé (Régis).
Malsert (Clément).
Sabiani (Xavier).
Serret (Léon).
Vernet (Maurice).
Vidil (Victor).

Roy (Georges) (5) :

Barrat (Prosper).
Delpech (Roland).
Douale (Léon).
Faure (Jean).
Le Callonnec.

Sabier (1) :

Baudoin.

Saillot (1) :

Delaunay (Henri).

Scapini (320) :

Acart (Alfred).
Adrien (Emile).
Affre (Ernest).
Ahmed (Tliba).

Alaux (Jean).
Ansanay (Rioud).
Arnaud (François).
Artel (François).
Aubry (Eugène).
Auffre (Joseph).
Barthélemy (Etienne).
Barrallon (Auguste).
Battesti (Pierre).
Barbette (Séraphin).
Barnabé (Claude).
Baudin (Pierre).
Bayol (Adrien).
Bazellec (Yves).
Bazinet (Ferdinand).
Benharoche.
Benkhélifa (Feghoul).
Bequart (Paul).
Bérard (Charles).
Bertrand (Marcelin).
Besset (Jules).
Betoux (Maurice).
Blanc (Augustin).
Boche (Florentin).
Boeri (J.-B.).
Boillot (Emile).
Bompuis (Max).
Bondon (Roger).
Bonnardin (Benoît).
Bouché (René).
Boudault (Pierre).
Bourdon (Louis).
Branger (Henri).
Bridoux (Raoul).
Brunon (Victor).
Buissonnière.
Buy (Benoît).
Cattaert (Paul).
Cadé (Jean).

Caillaux (Emile).
Caralp.
Castor (Albert).
Carra (Eugène).
Cassar (François).
Ceysson (Louis).
Chambost (J.-M.).
Citron (Pierre).
Chanial (Victor).
Charrier (Paul).
Chassagny (Théodore).
Chasselade (Joseph).
Chatin (Joseph).
Chaudron (Jules).
Chayne (Marcel).
Chouquet (Eugène).
Chusseau (Clément).
Cizeron (Barthélemy).
Cochereau (Paul).
Codhant (Emile).
Colleuille (Maurice).
Combarré (Charles).
Constantin (Paul).
Cognard (Jean).
Cagneul (François).
Cordon (Edouard).
Corlobé (Armand).
Corréger (Abel).
Couchouron (Henri).
Culot (Paul).
Cyssau (Omer).
Dahout (Octave).
Dangas (André).
David (Edouard).
Debout (René).
Delafosse (Gratien).
Delfieux (Antonin).
Delourmel (Constant).
Desmons (Gaston).

Delorme (Louis).
Dessaix (François).
Desmats (Louis).
De Dreuille (Léon).
Drouhot (Marius).
Dubois (Aimé).
Dubos (Pierre).
Doguet (Gabriel).
Doiteau (Joseph).
Donchet (Amédée).
Doutreligne (Clément).
Dumas (Joseph).
Duplan (Ferdinand).
Dupont (J.-P.).
Durand (Joseph).
Epaud (Raphaël).
Eychenne (Etienne).
Favereau (Maurice).
Favier (Frédéric).
Feuillet (Antoine).
Feuilleul (Maurice).
Feutré (Louis).
Flandias (Jean).
Fleury.
Fournier (Charles).
Fournier (Urbain).
Fillion (Ernest).
Ganneau (Edgard).
Garceau (Augustin).
Gary (Maurice).
Gautier (Paul).
Garcelon (Louis).
Garcin (Marie).
Gary (Firmin).
Girault (Marcel).
Goudal (Jules).
Goujon.
Goulet (Marcel).
Grangier (Claudius).

Gréard (Henri).
Grelier (Pierre).
Grienenberger (Henri).
Griziaux (Benoît).
Grosbois (Georges).
Grosjean (Alphonse).
Grousset (Octave).
Guérin (Gaston).
Guéry (Alphonse).
Guilhard (Louis).
Guilhot (Elié).
Guillard (Armand).
Guillaume (Mathieu).
Guillemin (Marcel).
Gustin (Louis).
Habbas Mohamed Ben Ali.
Hannequin (Jules).
Hassen Ben Salem Kraleem.
Henaff (Hervé).
Hesnard (Edouard).
Heuillet (Joseph).
Horlon (Arthur).
Hubert (Théodore).
Huppé (Julien).
Hutin (Lucien).
Johansen (Raymond).
Julio.
Junot (Joseph).
Jullien (Léonce).
Labbé (Camille).
Lafon (Léon).
Lagarde (Paul).
Lainé (Jules).
Lapébie (J.-B.).
Laporte (Ernest).
Larue (Louis).
Laurent (Etienne).
Laurent (Alexandre).
Lazaro (Louis).
Leblanc (Louis).
Lel Borgne (J.-M.).
Le Burlout (Joseph).
Lebourg (Auguste).
Le Carret (Alphonse).
Lecaudey (Hippolyte).
Lehouck (Auguste).
Lecomte (Fernand).
Leloup (Auguste).
Leroy (Alfred).
Le Magadur (François).
Lemée (Ernest).
Lemerle (Alphonse).
Lenglare (Léon).
Lescadieu (Victor).
Leroux (Emile).
Le Teuff (Julien).
Levêque (Jacques).
Lhomme (François).
Lieutaud (Louis).
Lioté (René).
Lixon (Arthur).
Longeagne.
Loyer (François).
Malgloire (Pierre).
Marrot (Joseph).
Marot (Jean).
Machavoine.
Madelaine (Georges).
Magnenet (Henri).
Manche (Emile).
Marchal (Léon).
Marche (Pierre).
Marceau (Armand).
Marguet (Marie-Léon).
Mariani (Jacques).
Mariotti (Jean).
Marquette (Louis).
Michel (François).

Martin (Charles).
Massé (Georges).
Masson (René).
Masson (J.-B.).
Masson (François).
Maurel (Zéphirin).
Mercadier (J.-M.).
Meslin (Georges).
Meunier (J.-Victor).
Meynardier (Joseph).
Meyre (Etienne).
Moquais (Gustave).
Moreau (Auguste).
Morice (Constant).
Morin (Albert).
Moteau (Jean).
Mouillé (Léon).
Moulin (Arthur).
Moussay (Marie).
Munch (Jules).
Murat (Guy).
Navarron (Blaise).
Nicaud (Achille).
Nicodème (Jules).
Nicolle (François).
Noël (Eugène).
Noirjean (Charles).
Nègre (Louis).
Occis (Emile).
Paillissé (Aimé).
Paireaud (Pierre).
Papineau (Marcel).
Parent (Victor).
Parvillers (Léopold).
Paulin (Henri).
Pavil (Victor).
Payen (Paul).
Pélerin.
Pélissier (Jean).
Perrais (René).
Petit (Joseph).
Petitdidier (Auguste).
Pialoux (Henri).
Picaud (Louis).
Pierre (Jean).
Pierre (Maurice).
Pierret (Adrien).
Pierron (Louis).
Pinaquy (Pierre).
Pinet (Jean).
Pisson (Charles).
Podevin (Félix).
Porcheron (Alphonse).
Potency (Edouard).
Pouget (René).
Prault (Louis).
Prévost (Léopold).
Prévost (Gustave).
Prévost (Gaston).
Prudent (Henri).
Quehéen (Antoine).
Quesne (Bienvenu-André).
Rabel (François).
Radet (Robert).
Reboud (Gaston).
Renaud (Edmond).
Renaudineau (Henri).
Reuchet (Henri).
Reulet (Léon).
Reynès (François).
Ricci (Archange).
Richard (René).
Richaud (Désiré).
Riquart (César).
Robquin (André).
Roche (Abel).
Rollet (Eugène).
Rougé (Emile).

Rousé.
 Roy René.
 Salettes (Zéphirin).
 Salvanès (Léon).
 Samuel (J.-M.).
 Sauvage (François).
 Savigny (Henri).
 Sénéchal (François).
 Seury (Henri).
 Souchard (Henri).
 Souty (Jules).
 Stéphane (J.-Louis).
 Tafforin (René).
 Tarte (Georges).
 Tauzia (Joseph).
 Teilhet (Théodore).
 Teustch (Jacob).
 Thévenard (Gustave).
 Thibault (Henri).
 Thibaut (Léonce).
 Torrès (Gaspard).
 Toudic (Jean).
 Touzet (Joseph).
 Tramoy (Louis).
 Trémeau (Pierre).
 Truffert (Louis).
 Turban (Auguste).
 Vachon (Charles).
 Valladeau (Georges).
 Vallier (Etienne).

Veillet (Edelbert).
 Venier (Pierre).
 Verite (Robert).
 Véron (Félix).
 Veyrat (Jean).
 Vialatte (Emile).
 Viard (Gaudin).
 Videmont (Auguste).
 Viellet (Henri).
 Vincent (Jules).
 Vitré (Albert).
 Vochel (Fernand).
 Vray (Louis).

Seceh (1) :

Donzelot (Charles).

Sursin (Pierre) (1) :

Gresle (Louis).

Thulliez (Henri) (2) :

Bouillard (Léonard).
 Mercier (Robert).

Virot (1) :

Fournier (Claude).

Wattier (1) :

Roussaux (François).

Au délégué de la Départementale des Alpes-Maritimes (Hébrard) : 31.

Alloi (Jean).	Chambert (Louis).
Barbier (Pierre).	Delille (Albert).
Bertoni (Bruno).	Draperi (Jean).
Billoud (Louis).	Draperi (Jacques).
Bruley (Gabriel).	Fabre (Antoine).
Butel (Louis).	Gaetti (Séraphin).

Gauch (Victor).
 George (Léon).
 Giroir (Paul).
 Graglia (Joseph).
 Grattepain (Albert).
 Grimaldi (Martin).
 Invernizzi.
 Isnardy.
 Mondoloni (Pierre).
 Mouisset (Antoine).

Palmaro (Louis).
 Pasquier (Th.).
 Pons (Jean).
 Roche (Louis).
 Rosso (Honoré).
 Rouquette (Pierre).
 Vernhes (J.-B.).
 Vichet (Marius).
 Victorin (Irénee).

Au délégué de la Régionale de Bordeaux (Brusson) : 54.

Marcq (Arthur).
 Almey (André).
 Arnaud (André).
 Arnoux (Fernand).
 Augoyat (Fernand).
 Bailly (Octave).
 Baron (François).
 Bergadieu (Pierre).
 Bidau (Jean).
 Bissier (François).
 Boyer (Prosper).
 Bruno (Joseph).
 Cadot (Gaston).
 Cantara (Robert).
 Cantarel (Firmin).
 Castex.
 Collot (Ernest).
 Chapeau (J.-H.).
 Darnaud (Guilhem).
 Daviaud (Henri).
 Destre (Pierre).
 Domenger (Pierre).
 Dubois (Charles).
 Faucon (Louis).
 Fourrer (François).
 Hautier (H.).
 Gauthier (Raoul).

Giboulot (Claudius).
 Girault (Edmond).
 Gouny (Jean-F.).
 Guibert (Yvan).
 Lambert (Ludovic).
 Lantrès (Jean).
 Lanuc (Jean--Abel).
 Lardièrre (Roger).
 Lassale (Auguste).
 Laügt (Jean-Elie).
 Lopital (Théophile).
 Magat (Louis).
 Moley (Philippe).
 Mombœuf (Adrien).
 Moulin (Emile).
 Musquar (Joseph).
 Nadal (François).
 Philippe (Louis).
 Potereau (Jean).
 Remond (Louis).
 Royneau.
 Raveleau (Marcel).
 Robin (Victor).
 Truy (Gustave).
 Valade (Jean).
 Vandromme (Ernest).
 Vion (Claude).

Au délégué de la Départementale des Bouches-du-Rhône

(Dupuis Marius) : 5.

Bathelier (Félicien).	Roubaud (Ambroise).
Chaulhier (Clovis).	Scotto Di Rinaldi.
Michel (Eugène).	

Au délégué de la Départementale du Finistère (Sibiril) : 18.

Bellec (Yves).	Kerneis (Pierre).
Bénéat (Yves).	Kromer (Louis).
Castrec (Jacques).	Labat (Jean).
Coat (Jacques).	Le Borgne (Laurent).
Deniel (Charles).	Le Cocq (André).
Garrec (Jean).	Le Lann (François).
Gohiec (Budoc).	Nicolas (François).
Guillou (Louis).	Prigent (J.-M.).
Jung (Paul).	Quéré (Yves).

Au délégué de la Départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées

(Chalendar) : 10.

Cayrel (Joseph).	Fourcade (J.-M.).
Dalioi (Marius).	Lacour (Laurent).
Ducos (Louis).	Lajouanne (Firmin).
Duffaut (Henri).	Massé (Jean).
Duponts (Baptiste).	Viala (Léopold).

Au délégué de la Départementale de la Haute-Garonne (Calmès) : 12.

Alibert (Fernand).	Mirouze (Jules).
Balansa (Joseph).	Monnier (Félix).
Dupuy (Bernard).	Nazaire (Fernand).
Delmas (Georges).	Reynès (Louis).
Laurent (Félicien).	Roussigné (Joseph).
Lenfant (Emile).	Soubié (Louis).

Au délégué de la départementale de Limoges (Lagarde) : 33.

Bertau (René).	May (Joanès).
Capet (Paul).	Meline (Roger).
Chavastelon (Antoine).	Millet (Aimé).
Cluzelau (François).	Pagand (Jean).
Denis (Joseph).	Pallier (Joseph).
Damis (Auguste).	Paradis (Gabriel).
Duverger (Auguste).	Pelissier (Jean).
Estorge (J.-B.).	Petitpeix (Léon).
Gatillon (Eugène).	Peyrebrune (J.-B.).
Fauconnet (Victor).	Renaud (Jean).
Fonchy (Martial).	Rouhaud (Zacharie).
Guéguen.	Soulié (Michel).
Laborie (Gabriel).	Valadeau (Pierre).
Lamaury (Pierre).	Vareille (Siméon).
Lappe (Pierre).	Vayne (Pierre).
Maillasson (Joseph).	Videmont (Auguste).
Martinaud (Joseph).	

Au délégué de la Départementale du Lot-et-Garonne (Galis) : 6.

Barry (Antoine).	Camerey (Dominique).
Bazas (Jean).	Dajieu (Jean).
Bourdieu (Fernand).	Deville (Pierre).

Au délégué de la Départementale du Maine-et-Loire (Panterne) : 1.

Mauriceau (Louis).

Au délégué de la Départementale du Nord (Planquetie) : 14.

Boë (Auguste).	Mariet (Victor).
Charles (Henri).	Muret (Léon).
Coniat (Edouard).	Nicolaï (Pierre).
Demalaine (Henri).	Olivier (Pierre).
Graux (Aimé).	Pottier (Arthur).
Guermompres (Jean).	Vanluggène (Pierre).
Laignel (Henri).	Viguiet (Paul).

Au délégué de la Régionale du Rhône (Mulsan) : 36.

Adam (Joseph).	Freixes (Sauveur).
Anquetil (Pierre).	Gauthier (Julien).
Aronowski (Israël).	Gerbelli (Georges).
Badel (Pierre).	Mohamed Ben Ghali.
Barday (Claude).	Girard (J.-M.).
Bargoin (J.-B.).	Gril (Emile).
Bicheron (Marius).	Guerrier (Jean).
Blanc (Antoine).	Guerry (J.-R.).
Bonnetain (J.-M.).	Maguet (François).
Bouton (Pierre).	Mauger (Gaston).
Bugnet (Benoît).	Michalet (Joseph).
Campardon.	Olivet (François).
Crozon (Léon).	Piollet (Germain).
Dantroux (Joseph).	Piot (Philippe).
Debooserie (Henri).	Rochet (Philippe).
De Düego (François).	Rochette (Alexandre).
Dormont (André).	Rolando (Louis).
Finet (Louis).	De Witte (René).

Au délégué de la Départementale de la Seine-Inférieure (Angot) : 26.

Adam (Léon).	Leblond (Auguste).
Bayle (Maurice).	Lemarchand (André).
Berrod (François).	Leroy (Marcel).
Cagnard (Maxime).	Lesade (Marcel).
Dupont (Eugène).	Mauconduit (Joseph).
Dupuis (Joseph).	Petit (Adrien).
Feret (Marcel).	Picot (Georges).
Feugray (Joseph).	Prevel (Louis).
Frère (Emile).	Rost (Ernest).
Gille (Raphaël).	Simon (Pierre).
Girou (Auguste).	Verwort (Jean).
Hédouin (Raoul).	Viel (Léopold).
Le Barzic (Ernest).	Vincent (Gustave).

Au délégué de la Départementale du Tarn (Satgé) : 25.

Blatgé (Casimir).	Huc (Adrien).
Bonnet (Emile).	Lardans (Gustave).
Cabrol (Jacques).	Massot (Alfred).
Cailleau (Gaston).	Mauray (Gaston).
Cancé (Jules).	Montalan (Auguste).
Caralp (Clément).	Mougin (Adrien).
Champonier (Octave).	Saint-Marty (Jean).
Dardie (Gabriel).	Salesse (Alphonse).
Dupuy (Julien).	Simon (Joseph).
Enjalbert (Jacques).	Tanis (Joseph).
Estienne (Augustin).	Vidal (Albert).
Geniet (Camille).	Vuotto (Dominique).
Germa (Fernand).	

CAMARADES N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

Aboudarham (Henri).	Aumasson (Léon).
Abraham (Pierre).	Bac (Isidore).
Adam (Léon).	Baizet (Pierre).
Addallah (Ben Ali).	Ballay (Louis).
Agutte.	Barbe (Albert).
Albert (Victor).	Barrenger (Daniel).
Ali Ben Mohamed.	Baron (Joseph).
Alison (Elie).	Barth (Martin).
Allegrini (Louis).	Bastide (Guillaume).
Alvergne (Jules).	Bataille (Edouard).
Andrieu (Pierre).	Baudon (Lucien).
Anson.	Bavouzet (Henri).
Arendt (Léon).	Beaurain (Alfred).
Arnaud (Antoine).	Beauval (Joseph).
Arnould (Arsène).	Belgacem (Ben Salah).
Artus (Jean).	Bellenger (Emile).
Attard (Laurent).	Bellesœur (Joseph).
Aubert (Sauveur).	Bellemontet (Joseph).
Auclair (Auguste.)	Benel (Edouard).
Augé (Jean).	Bentejac (Bernard).

Berigaud (Jean).
Bernard (Jean).
Bernard (Bertrand).
Berton (Roger).
Bertrand (Pierre).
Bessac.
Bétremaux (François).
Beucher (Alphonse).
Bezard (Henri).
Bibois (Jean).
Biessy (Jean).
Bignon (Georges).
Billard (Maurice).
Blaire (Julien).
Blanchon (Louis).
Bled (Armand).
Bloch (Charles).
Bluteau (Auguste).
Bocquet (Maurice).
Boenigen (Charles).
Boissard (Pierre).
Bonamy (Eugène).
Bordier (Henri).
Bouchet (Philippe).
Bouchet (Guillaume).
Bourdon (Louis).
Boureau (Armand).
Bourgeois (Marcel).
Bourguignon (Octave).
Bourotte (Edgard).
Bourseiller (Fernand).
Bousquet (Joseph).
Brahim (Ben Ahmed).
Brailly (Pierre-Fleury).
Braun (Jules).
Brechon (Joseph).
Buckel (Georges).
Barnier (Jean-Claude).
Buron (Auguste).
Cachet (Joseph).
Cailbault (Albert).
Camerey (Albert).
Campet (André).
Cardialaguet (Louis).
Carpentier (Emile).
Caudron (Georges).
Chabbert (Henri).
Chagniaud (Georges).
Chaigneau (Raoul).
Champagnon (Henri).
Chanson (Gabriel).
Chaplain (André).
Chaplais (Louis).
Chastaing (Adrien).
Chatin (Joseph).
Chesneau (Louis).
Choleau (Marcel).
Christophe (Marie).
Clerc (André).
Cloerec (Victor).
Cloup (Roger).
Cluze (Antoine).
Coniat (Edouard).
Coudrai (Jules).
Courtier (Emile).
Crepin (Constant).
Croise (Marcellin).
Dargegen (Xavier).
Daridan (Louis).
Davaillon (Emile).
Debeaurain (Emile).
Dehner (Robert).
Delattre (Léon).
Delforge (Antoine).
Delfosse (Lucien).
Delhez (Jean).
Delhomais (René).
Delsart (Désiré).

Demontpion (François).
Desangles (Aimé).
Deschamps (Charles).
Désert (Gaëtan).
Desgoutte (Claudius).
Desigaud (Claudius).
Desjardins (Paul).
Desseignes (Charles).
Dessis (Léon).
Detoef (Joseph).
Devliegeer (Joseph).
Dimitrieff (Antoine).
Doudard (Joseph).
Douillet (Alphonse).
Doutremigne (Clément).
Dubuisson (Michel).
Duc (Jean).
Dufau (Etienne).
Dufau (André).
Dulucq (Jean).
Dumont (Maurice).
Dupic (Léonard).
Dupuis (René).
Durand René.
Durandean (François).
Durant (Jean).
Durat (Octave).
Dussaud (Isnel).
Duvallet (Charles).
Duvigneau (Henri).
Ecal (Jean).
Esclaine (Elie).
Fafet (Paul).
Falcou (Germain).
Fargier (Léon).
Faucon (Louis).
Felgeirolles (Henri).
Félix (Marius).
Fereyre (Ernest).
Fillère (Félix).
Finet (Louis).
Flandre (Marceau).
Fondement (Louis).
Foucher (Joseph).
Fourment (Emile).
Galas (Eugène).
Gamerie (Pierre).
Garnier (Auguste).
Gatuing (Bertrand).
Gaultier (René).
Gautier (Joseph).
Gedin (Donnat).
Gelin (Jules).
Gérard (Paul).
Gergaud (Pierre).
Gervaud (Albert).
Gibert (Henri).
Gloaguen (Pierre).
Glorieux (Adolphe).
Godard (Robert).
Goebel (Paul).
Goldaert (Albin).
Gorce (Pierre).
Goulet (Louis).
Goumy (Adrien).
Grattepain (Albert).
Grenet (Angel).
Gresle (Louis).
Gril (Emile).
Grillet (Aubert).
Grimm (Emile).
Grosdidier.
Guérin (Louis).
Guedello (Jean).
Guibert (Yvan).
Guidicelli (Dominique).
Guignon (Frédéric).
Guis (Antonin).

Guitteny (Louis).
Haguerelle (Raymond).
Hamon (Victor).
Harrivelle (René).
Hassen Ben Mohamed.
Hébert (Georges).
Hilaire (Gustave).
Houard (Fernand).
Huot (Marcel).
Ichtertz (Alphonse).
Invernizzi (Ange).
Izard (Marcellin).
Jabouille (Charles).
Jaffre (Pierre).
Jézéquel (Yves).
Jonchier (Claude).
Josse (Vincent).
Josset (Alexis).
Joubrel (Joseph).
Juhel (Emile).
Juillard (Maurice).
Julie Lucien).
Justin (Auguste).
Kerrien (Jean).
Labat (Jean).
Labbé (Barthélemy).
Laclau (Joseph).
Lacotas (Alfred).
Lafaye (Marcel).
Lagarde (Paul).
Laligue (Antoine).
Lallement (Henri).
Laluque (Jean).
Lamerand (Marcel).
Lamy (Ernest).
Lancon (Horace).
Landais (Léopold).
Langeard (Albert).
Lannes (Edouard).
Lapébie (Ernest).
Lathière (François).
Lathuile (Pierre).
Le Bis (Clet).
Leboindre (Robert).
Lebourg (Auguste).
Lecardonnel (Jean).
Leclercq (Fernand).
Ledernez (Ernest).
Ledieu (Louis).
Ledig (Louis).
Ledroit (Alfred).
Lelée (Emile).
Le Mire (Ernest).
Lemordant.
Le Nahuec (Jean).
Lépine (Sylvain).
Le Poul (Yves).
Leproust (Emile).
Lesaffre (Alfred).
Le Stang (Joseph).
Levasseur (Louis).
Levie (Marcel).
L'Hermitte (Jean).
Loiseau (Alexandre).
Loiseau (Alfred).
Louesdon (Gabriel).
Loyer (François).
Luc (Camille).
Lucas (Georges).
Lucchini (François).
Luchel (Emmanuel).
Lutz (Victor).
Madaire (Albert).
Machalin (Henri).
Maho (Joachim).
Maille (Gabriel).
Malesieux (Auguste).
Malinge (Jules).

Manpey (Henri).
Marchadour (Jean).
Marchan (Simon).
Marcq (Arthur).
Margault (Marcel).
Margot (Clément).
Marinèche (Gustave).
Marion (Marcel).
Marrot (Joseph).
Martin (Jean).
Martin (Fernand).
Martin (Paul).
Massart (Eugène).
Masson (Yves).
Massot (Alfred).
Mathey (Adolphe).
Mathieu (Henri).
Maubert (Alexandre).
Maudelaud (Pierre).
Maumont (Baptiste).
Mauny (Albert).
Maurandy (Charles).
Mayeu (Bertin).
Mazaire (Fernand).
Mazaudier (François).
Mège (Antoine).
Melin (François).
Merlet (François).
Michel (Félix).
Michel (Léon).
Michot (Lucien).
Minier (Georges).
Mohamed (Ben Ammar).
Molinas (Régis).
Mohamed (Ben Khélifa).
Molinié (Bernard).
Mondoloni (Pierre).
Monnin (Louis).
Mohamed Ben Salah.
Mony (Charles).
Monsch (Lucien).
Montfort (François).
Moreau (Adolphe).
Mounier (Félix).
Muller (Jean).
Munnier (René).
Nast (René).
Nicolet (Jean).
Nicomette.
Nottin (Georges).
Occis (Emile).
Occre (Charles).
Ouillet (Joseph).
Pagès (Bonaventure).
Papin (Léon).
Pasquet (Jean).
Passenaud (Georges).
Passerat (Joseph).
Passerieu (Aimé).
Patissou (Pierre).
Peigne (Jules).
Pellier (Albert).
Perrichon (Clerc).
Perrot (Michel).
Perroux (Lucien).
Petit (Jean-Georges).
Petit (Adrien).
Picaud (Louis).
Pichenot (Eugène).
Pierre (Louis).
Pion (François).
Plenacoste (Jean).
Pletinckx (Philippe).
Polette (Louis).
Ponthier (Paul).
Pot (Edouard).
Poulain (Emile).
Poussin (Lucien).

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Quehen (Antoine). | Souchard (Henri). |
| Quidor (Auguste). | Suscillon (Alfred). |
| Raffat (Jean-Marie). | Sylvain (Lucien). |
| Raffray (Eugène). | Talmard (Jean). |
| Ragon (Auguste). | Tauriac (Calix). |
| Rateau (André). | Teissier (Henri). |
| Raybaud (Charles). | Ternisien (Charles). |
| Régnier (Pierre). | Théodule (Paul). |
| Renat (Alain). | Thiriet (Aimable). |
| Renaud (Charles). | Thuet (Paul). |
| Reulet (Léon). | Tissier (Antoine). |
| Richard (Henri). | Tronche (Joseph). |
| Rigaux (Léon). | Tuloup (Eugène). |
| Rineau (François). | Vabois (Jacques). |
| Riou (Elie). | Vallery (René). |
| Rivelois (Jules). | Van Audenaerde (Fernand). |
| Robin (Charles). | Vandeworde (Julien). |
| Roche (Jean). | Vasseur (Désiré). |
| Rocchiccioli (Jérôme). | Vaudelin (Claudius). |
| Rochart (Gustave). | Vauthier (Paul). |
| Rohken (Frédéric). | Veau (Victor). |
| Rolland (Emile). | Veillard (Georges). |
| Rols (Camille). | Vennier (Jacques). |
| Rottée (Paul). | Vernet (Gabriel). |
| Rouge (Emile). | Veyret (Pierre). |
| Roybin (Benoît). | Viala (Léopold). |
| Rozycki (François). | Victorin (Irénee). |
| Ruffle (Ernest). | Vidal (Etienne). |
| Saint-Yves (Victor-Jules). | Vigouroux (Auguste). |
| Salefranque (André). | Vigny (François). |
| Salembier (Marcel). | Villefayot (Léon). |
| Salesse (Alphonse). | Vincendo (René). |
| Sallès (Auguste). | Voltz (Louis). |
| Samuel (Jean). | Wlending (Valentin). |
| Scaglia (Jean). | Wetzel (Emile). |
| Scotto di Rinaldi (Dominique). | Yvon (Maxime). |
| Sellos (Léon). | |

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de l'Assemblée générale eut lieu le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration, dont la liste des noms avait été publiée précédemment :

Voici le résultat du vote :

Nombre de membres titulaires de l'U.A.G.	1.991
Nombre de votants	1.591
Bulletins blancs ou nuls	63
Suffrages exprimés	1.528

Ont obtenu :

Conan	1.470	Laffargue	1.181
Scapini	1.349	Robert (Maurice)	1.171
Lagarde	1.324	Nicolaï (J.)	1.144
Brusson	1.316	Lefebvre	616
Satgé	1.313	Mulsant	603
Courteix	1.299	Eiselé	490
Evrat	1.187	Brebion	439

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Conan, Scapini, Lagarde, Brusson, Satgé, Courteix, Evrat, Laffargue, Robert (M.), Nicolaï.

NOMINATION DU BUREAU :

Le Conseil d'administration s'est réuni, le 22 avril dernier, à l'effet de nommer son Bureau pour l'exercice 1937-1938.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Bulletins reçus : 30. Suffrages exprimés : 30.

Ont obtenu :

Conan	30 voix	Favret	10 —
Guillam	27 —	Bois	7 —
Amblard	22 —	Noireaux	5 —
Leveau	15 —	Scapini	4 voix
Izaac	11 —	Bardoux	1 —
Lauté	11 —	Bertrand	1 —

Bloncourt	1 —	Fauvel	1 —
Céré-Labourdette ...	1 —	Grillet	1 —
Courteix	1 —	Nicolaï	1 —

En conséquence, sont nommés à la majorité absolue membres du Bureau : Conan, Guillam, Amblard, qui se sont réparti les fonctions de la façon suivante :

Président : Conan ; vice-président : Guillam ; secrétaire général : Amblard.

Le dépouillement des bulletins reçus à la séance du 29 avril donne les résultats ci-après :

Bulletins reçus : 30. — Suffrages exprimés : 30.

Ont obtenu :

Leveaux	16 voix	Favret	5 voix
Izaac	12 —	Scapini	2 —
Lauté	10 —	Bloncourt	1 —
Noireaux	8 —	Nicolaï	1 —
Bois	5 —		

Les camarades Leveau et Izaac sont élus membres du Bureau, qui est définitivement ainsi constitué :

Président : Conan.

Vice-Présidents : Guillam, Leveau, Izaac.

Secrétaire général : Amblard.

Trésorier : L'Evesque (élu par l'Assemblée générale).

DANS NOS MAISONS DE REPOS

Nous publions ci-après la liste des camarades qui séjourneront, cette année, dans nos Maisons de Repos, avec indication de la villa qu'ils occuperont.

Au cas où nos camarades désireraient correspondre entre eux, ils trouveront leurs adresses respectives dans notre Annuaire.

FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

MOIS DE JUIN

PAVILLON A		PAVILLON B	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1.	1. Feret.	1. Mordrelle.	1. Mordrelle.
2.	2.	2.	2. Sursin (P.).
3.	3.	3.	3.
4.	4.	4.	4. Lainé (L.).
5.	5. Molinier (A).	5.	5. Lartisien.
		6.	6.

PAVILLON C		PAVILLON D	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1.	1.	1.	1. Séguy.
2.	2.	2.	2.
3.	3.	3.	3.
4.	4.	4.	4. Bonnichon.
5.	5.	5.	5. Bailly.
6.	6. Benoit (J.).	6.	6.

MOIS DE JUILLET

PAVILLON A		PAVILLON B	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Feret.	1. Leclercq.	1.	1. Bonnichon.
2. Girard. (J.).	2. Girard (J.).	2. Cochon.	2. Cochon.
3.	3. Polette.	3. Detoc.	3. Detoc.
4. Julie.	4. Drouhot.	4. Lainé (L.).	4. Dupuis.
5. Molinier.	5. Prune.	5. Lartisien.	5. Lartisien.
		6. Simon (F.).	6. Simon (F.).

<u>PAVILLON C</u>		<u>PAVILLON D</u>	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Renauld.	1. Renauld.	1. Séguy.	1. Calmès.
2. Carudel.	2. Carudel.	2. Langel.	2. Lancel.
3. Cheutin.	3. Cheutin.	3. Guyollot.	3. Guyollot.
4.	4. Malgat.	4. Bonnichon.	4. Sabier.
5. Fillion.	5. Fillion.	5. Bailly.	5. Viguier.
6. Benoit (J.).	6. Gousse.	6.	6. Guilpain.

MOIS D'AOUT

<u>PAVILLON A</u>		<u>PAVILLON B</u>	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Leclercq.	1. Levasseur.	1. Lafay.	1. Thiberge.
2. Charrière.	2. Charrière (J.).	2. Huet.	2. Huet (H.).
3. Thibault.	3. Thibault.	3. Wattier.	3. Wattier.
4. Drouhot.	4. Royneau.	4. Dupuis (J.).	4. Coulard.
5. de Budt.	5. Rouhaud.	5. Rochelet.	5. Rochelet.
		6. Le Treust.	6. Le Treust.

<u>PAVILLON C</u>		<u>PAVILLON D</u>	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Charrier (P.).	1. Charrier (P.).	1. Bur.	1. Schoettel.
2. Petitdidier.	2. Petitdidier.	2. Drion.	2. Lapôtre.
3. Massaly.	3. Massaly.	3. Huet.	3. Delafosse.
4. Salettes.	4. Salettes.	4. Sabier.	4. Paget.
5. Bouix.	5. Bouix.	5. Viguier.	5. Sauvage.
6. Giloux.	6. Giloux.	6. Rascle.	6. Rascle.

MOIS DE SEPTEMBRE

<u>PAVILLON A</u>		<u>PAVILLON B</u>	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Schneider.	1. Schneider.	1. Polette.	1. Polette.
2.	2.	2. Thuilliez.	2. Thuilliez.
3.	3.	3. Huet (H.).	3.
4. Royneau.	4.	4.	4.
5.	5.	5.	5.
		6.	6.

<u>PAVILLON C</u>		<u>PAVILLON D</u>	
<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>	<u>1^{re} Quinzaine</u>	<u>2^e Quinzaine</u>
1. Trubert.	1.	1. Schoettel.	1.
2.	2.	2. Laporte.	2.
3. Pallier.	3. Pallier.	3. Lainé (G.).	3. Lainé (G.).
4.	4.	4. Paget.	4.
5.	5.	5. Sauvage.	5.
6.	6.	6.	6.

SAINTE-MAXIME-SUR-MER (Var)

JUN

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : ...
4. — Premier étage (une chambre) : *Mauger*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : *Ruffenach*.
3. — Premier étage (deux chambres) : ...

JUILLET

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Paradis*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : libre du 1^{er} au 15 juillet ; du 16 au 30 juillet : *Cantara*.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Granger*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Mercier (R.)*.

AOUT

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Dufour*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Serieys*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : du 1^{er} au 15 août : *Cantara*; du 16 au 31 août : *Bouton*.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Bardoux*.

SEPTEMBRE

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Bignon*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Kromer*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : du 1^{er} au 15 septembre : *Bouton*; libre du 16 au 30 septembre.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Gerbelli*.

VALS-LES-BAINS (*Ardèche*)

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

- Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4) : *Chabert*.
- Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6).
- Villa Bel-Air (Boudhinon, propr.), premier logement : ...
- Villa Bel-Air (Boudhinon, propr.), deuxième logement : ...

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

- Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4) : *Garcelon*.
- Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6) : *Debooserie*.
- Villa Bel-Air (Boudhinon, propr.), premier logement : *Lacour (Laurent)*.
(*Germain*).
- Villa Bel-Air (Boudhinon, propriétaire), deuxième logement : *Caron*

DU 1^{er} AU 23 AOUT

- Villa Baume (Mazade, propriétaire), premier logement (chambres 3 et 4) : *Corraza*.

Villa Baume (Mazade, propriétaire), deuxième logement (chambres 5 et 6) : *Delmas (L.)*.

Villa Bel-Air (Boudhinon, propriétaire), premier logement : *Poulet*.

Villa Bel-Air (Boudhinon, propriétaire), deuxième logement : *Debatisse*.

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Villa Baume (Mazade, propriétaire), premier logement (chambres 3 et 4) : libre.

Villa Baume (Mazade, propriétaire), deuxième logement (chambres 5 et 6) : *Bastion*.

Villa Bel-Air (Boudhinon, propriétaire), premier logement : *Barrat*.

Villa Bel-Air (Boudhinon, propriétaire), deuxième logement : *Dardie*.

VICHY (*Allier*)

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Almey*.

Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Brebion*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Chelle*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Cizac*.

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Mm Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Leriche*.

Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Raphel*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Curé*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Delacourt*.

DU 1^{er} AU 23 AOUT

Mm Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Cousin*.

Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Perrin*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Lauté*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Pinasseau*.

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Michel (Félix)*.

Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Granet*.

Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Cohn*.
Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Sageloli*.

MALO-LES-BAINS (*Nord*)

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur : *Vendeville*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Douale*.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : *Mariet* (1^{er} au 15 juillet); libre du 15 au 30 juin.
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix : libre.

DU 16 JUILLET AU 15 AOUT

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur : *Peltier*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Thuilliez*, du 16 au 31 juillet; *Boe*, du 1^{er} au 15 août.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : *Truy*, du 1^{er} au 15 août; *Daubersy*, du 16 au 31 juillet.
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix : *Courty*.

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur : *Glorieux*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Dozinel*, du 16 au 31 août; libre du 1^{er} au 15 septembre.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : *Bonamy*.
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix : *Boulert*, du 16 au 31 août; *Léger*, du 1^{er} au 15 septembre.

LACANAU-OCEAN (*Gironde*)

JUIN

Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propriétaire) : libre.
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propriétaire), *Serre*.

JUILLET

Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propriétaire) : *Monribot*.
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propriétaire) : *Faure*.

AOUT

Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propriétaire) : *Blatgé*.
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propriétaire) : *Galis*.

SEPTEMBRE

Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propriétaire) : *Gervaud*.
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propriétaire) : *Levesque*, du 1^{er} au 15; *Marcq*, du 16 au 30 septembre.

Nous portons à la connaissance de nos camarades qu'il reste quelques logements vacants dans nos différentes stations de repos :

A Sainte-Maxime (Var) : du 1^{er} au 15 juillet : un logement comprenant deux chambres et une cuisine-salle à manger ; du 16 au 30 septembre : idem.

A Vals-les-Bains (Ardèche) : du 24 août au 15 septembre : Villa Baume, un logement comprenant deux chambres et une cuisine-salle à manger.

A Malo-les-Bains (Nord) : du 1^{er} au 15 septembre : chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : un logement comprenant deux chambres et une cuisine-salle à manger.

A Franceville (Calvados) : douze logements libres tout le mois de septembre.

Les camarades intéressés devront adresser leur demande, au plus tôt, au Secrétariat de l'U.A.G., en indiquant le plus exactement possible ce qu'ils désirent.

LETTRÉ DU CAMARADE FAVRET

« Lozère, le 29 mai 1937.

« Mon Cher Président,

« Au cours de la Commission d'études du jeudi 6 mai, j'ai rappelé à mes camarades administrateurs qu'habitants loin de Paris et vu les difficultés de transport consécutives à cet éloignement, il me serait impossible d'accepter une fonction dans le prochain Bureau.

« Cependant, dix d'entre eux ont tenu à manifester leur sympathie en m'accordant leurs suffrages; qu'ils trouvent ici mes remerciements sincères.

« Je tiens également, mon cher Président, à exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée pendant l'année écoulée de notre étroite et très amicale collaboration.

« Je remercie infiniment tous les membres du Bureau de l'aide affectueuse qu'ils m'ont apportée dans mes fonctions souvent délicates de Secrétaire général et je les prie d'accepter l'assurance de mes sentiments très dévoués.

« R. FAVRET. »

LOTÉRIE NATIONALE

Loi du 31 mai 1933. — Règlement du 2 février 1937.

1.500.000 billets. Prix du billet : 100 francs. Montant net des lots (les lots sont exempts d'impôts) :

- 1 lot de 3 millions de francs.
- 4 lots de 1 million de francs.
- 6 lots de 500.000 francs.
- 30 lots de 100.000 francs.
- 150 lots de 50.000 francs.
- 1.500 lots de 10.000 francs.
- 1.500 lots de 5.000 francs.

15.000 lots de 1.000 francs.

15.000 lots de 500 francs.

150.000 remboursements à 100 francs.

59 lots de consolation de 30.000 francs.

236 lots de consolation de 10.000 francs.

354 lots de consolation de 5.000 francs.

Montant total des lots : 90 millions de francs.

Les billets gagnants non présentés dans le délai de six mois à dater du tirage sont annulés. (Loi du 23 décembre 1933.)

Nous rappelons à nos camarades que nous collaborons au placement de dixièmes de la Loterie Nationale, émis sous la garantie de l'Union des Blessés de la Face (Gueules Cassées), et utilisons, pour cette vente, le magasin de notre immeuble, 49, rue Blanche.

Nous engageons les membres de l'U.A.G. qui ne pourraient se procurer des billets dans leur région, à nous adresser leurs commandes en versant le montant à notre compte chèque postal 160-31 (11 fr. le dixième et 110 francs les dix dixièmes).

Avis aux titulaires de la Retraite du Combattant

Les anciens combattants, dont le livret de retraite du combattant arrive à expiration, doivent le retourner à la Section Départementale des Pensions du département de leur domicile actuel (10, quai de la Rapée, pour la Seine et les « résidant à l'étranger »), aussitôt qu'ils ont perçu le dernier coupon, en prenant soin, au préalable, de remplir la page en fin de livret, qui constitue une demande de renouvellement, la dater, la signer et mentionner bien nettement, en dessous de leur signature, leur adresse actuelle.

Les anciens combattants susceptibles d'invoquer un motif valable (retard apporté au renouvellement de leur carte de combattant, retard apporté au changement d'assignation, etc.), de non-déchéance d'arrérages échus de leurs retraite du combattant, doivent formuler leur

demande de non-déchéance dans *la quinzaine* suivant la date à laquelle ils ont été à même de la produire.

Par ailleurs, les anciens combattants qui sont *relevés de la déchéance annale* édictée par le quatrième alinéa de l'article 38 de la loi du 28 février 1934, doivent percevoir également leur rappel dans *un délai de quinze jours* suivant celui de la réception du certificat les relevant de cette déchéance.

RECOMMANDATION CONCERNANT LE LIVRE PARLÉ

Nous recommandons aux camarades de s'adresser obligatoirement à l'Union des Aveugles de Guerre pour tous les besoins de disques et d'appareils. Les demandes qui seraient faites directement à l'American Braille Press seraient retournées automatiquement à l'Union des Aveugles de Guerre.

UN FAIT DIVERS REGRETTABLE

Les journaux, ainsi que la T.S.F. du 1^{er} juin, annonçaient qu'un Aveugle de Guerre, nommé Félicien Hardy, venait d'être condamné, par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour, pour avoir tué sa femme. Son nom nous étant inconnu, nous nous sommes empressés de regarder sur nos listes où nous avons constaté qu'il n'y figure pas.

Il est possible aussi que l'on ait qualifié aisément d'Aveugle de Guerre une personne qui, selon nous, ne doit pas porter ce nom et nous nous félicitons de ne pas compter parmi nous un homme qui vient de subir une telle condamnation.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 mai, une somme de 30.437 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	300
Allocations décès	18.700
Allocations Caisse Maladie	9.437
Allocations aux Aveugles ayant eu leur pension supprimée.	2.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 30.437 francs, une somme de 29.900 francs pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-deux demandes, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme J.-M. Buy, de Saint-Amour-Bellevenue (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fils, né le 18 avril 1937.

Notre camarade et Mme Malavault, de Bazoches-du-Morvan (Nièvre), nous font part de la naissance de leur fille Brigitte, née le 2 avril 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Bourdon, de Fumay (Ardennes), nous fait part du mariage de son fils Louis, avec Mlle Marguerite Charton, célébré le 3 avril 1937.

Notre camarade Jamet (René), de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Lily Lacarret, célébré le 20 mars 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Guéry (Alphonse), de Maresches (Nord), décédé le 22 mai 1937, à l'âge de cinquante-deux ans.

Né le 13 novembre 1885, à Villers-Pol, soldat au 290^e régiment d'infanterie, notre camarade devint aveugle le 20 juillet 1917.

Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et trois enfants.

Du père de notre camarade Frère (Emile), de Rouen (Seine-Inférieure), décédé le 30 avril 1937, dans sa soixante-dix-huitième année.

De la belle-mère de notre camarade Leveau, de Pantin (Seine), décédée le 15 mai, à l'âge de soixante et onze ans.

De la mère de notre camarade Guibaud, de Labrugières (Tarn), décédée le 19 mai, à l'âge de soixante-treize ans.

Nous adressons aux parents nos sincères condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Delfieux, 10 fr. — Charrier (P.), 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Passenaud, Bonnardin, Vion, Brissonnet, Jossset, Leboulais, Lautwein, Duplan (F.), Barbier (G.), Poubane, Marquette, Falaise, Pouil, Beauchemun, Gohin, Rémia, Gatuings, Ménager (F.), Masselier,

Aumont, Bayle, Rosso, Toudouri, Duhén, Bouval, Kolb, Devide, Barry, Courtas, Bidard, Moiroud, Gautier (R.), Guyolot, Draperi (J.), Vernhes, Hutin, Vincenzo, Beaume, Valade, Cizac, Tourneux (R.) Lagarde, Arzac, Lajous, Mitault, Le Barzic, Bourseillier, Pelletier (A.), Gillet, Cassat, Labatut, Mahalin, Moreau (E.), Briez, Almey, Girault, Perret, Delaplace (L.), Brunin, Couteau, Delmas (G.), Dessaix, Anquetil, Pasquet, Sursin (L.), Philibert, Thevenard, Laurent (J.), Robert (G.), Aubineau, Pons, Lacambre, Roybin, Lavour, Ploy, Montalan, Berlemont, Berraud, Lannes, Johannsen, Herbert, Guillo, Perrot, Lemaire (G.), Rubin, Hervoir, Catherine, Dubois (C.), Draperi (Jean), Beaurain, Graglia, Conan, Boulet (A.), Muller (G.), Barbette (L.), Gable, Morteau, Robquin, Le Teuff.

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 avril 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Bois, Guillam, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Leveau, Malgat, Muller, Noireaux, Roy (G.), Satgé.

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Nicolai, Robert (M.), Scapini.

N'a pas écrit : Fauvel.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Secrétaire général : Cabasson, Nicolai.

A Amblard : Robert (M.).

A Noireaux : Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. de Traversay, président du Comité d'Action; MM. Oscar Bloch, trésorier adjoint, et Iweins, secrétaire du Comité d'Action.

Les camarades : Berthet, Detoc, Gouny, Hennebicq, Leblond, Mathieu, Olivier, Rochelet, Rousseau, Saillot.

1° Procès-verbal de la réunion du 6 mars 1937. *Adopté à l'unanimité.*

2° Situations financières de février et mars 1937. *Adoptées à l'unanimité*, moins une abstention : Evrat, relativement au fonctionnement de la Maison.

Informations. — Le Président rend compte de l'activité intérieure de l'Union, des Assemblées régionales qui se sont déroulées au cours de ce mois, pendant lesquelles l'esprit d'association de nos camarades s'est largement manifesté. Il met le Conseil au courant des réunions qui se sont tenues à la Commission des revendications matérielles de la Confédération en vue du rajustement éventuel des pensions au coût de la vie. Le Secrétaire général informe le Conseil des démarches faites auprès du Ministre des Pensions dans le but de voir déposer, sur le Bureau de la Chambre, le plus rapidement possible, le projet d'extension du Statut des Grands Invalides.

Le Conseil vote la délibération suivante :

Legs Goldenberg. — A l'unanimité, le Conseil donne tous pouvoirs et autorisations à M^e Chardon, notaire à Paris, 372, rue Saint-Honoré, ou à toute autre personne qu'il jugerait bon de se substituer, pour représenter l'Union des Aveugles de Guerre partout où besoin sera et pour remplir en Angleterre et aux Etats-Unis les formalités nécessaires pour arriver à la vente de tous les titres anglais et américains dépendant de la succession de Mme Edwidge-Theresa Garboska, épouse de M. Samuel Levi Goldenberg, décédée en son domicile à Paris, 30, avenue Marceau, le 27 novembre 1935.

Legs Pétillot. — Le Conseil, à l'unanimité, prend également la délibération ci-après : « Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 4 février 1934, de M. Paul-Joseph Pétillot, en son vivant demeurant à Lormes (Nièvre), où il est décédé, le 27 mars 1937, par lesquelles il institue ses légataires universelles conjointement et indivisément entre elles, pour le tout ou divisément chacune pour moitié : l'Union des Aveugles de Guerre et l'Œuvre des Orphelins-Apprentis d'Auteuil, de l'universalité de ses biens et droits, mobiliers et immobiliers, le Conseil d'administration de l'Union des

Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaire et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Association, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Assurances-décès. — Le Président informe le Conseil que, suivant les directives données, le Bureau a demandé à la Direction générale de la Caisse des Dépôts et Consignations de chiffrer plusieurs combinaisons d'assurances-décès.

Après examen des différents projets, il était apparu au Bureau que, du point de vue financier et du point de vue sécurité pour tous les camarades, c'était la troisième combinaison proposée qui était susceptible de retenir l'attention. Cette proposition constitue une réserve d'un capital de 6.000 francs, transformable immédiatement au gré du bénéficiaire en rente viagère d'environ 600 francs.

La réalisation de ce projet coûterait à l'Union le versement immédiat d'un capital de 2.271.225 francs pour les camarades de cinquante à soixante ans. Pour assurer les camarades n'ayant pas cinquante ans, onze primes annuelles devraient être versées, représentant une somme totale de 3.476.280 francs, et pour ceux âgés de plus de soixante ans, pour lesquels l'allocation serait versée par l'Union, la somme à mettre en réserve représenterait environ 700.000 francs.

Une discussion très approfondie s'engage entre les administrateurs présents et la proposition de constitution par la Caisse des Dépôts et Consignations d'un capital de 6.000 francs aux ayants droit de nos camarades décédés n'est pas retenue par le Conseil qui décide de maintenir, pour le moment, le régime actuel des allocations au décès (une abstention : Brusson).

Examen du mode d'élection du Bureau. — Les administrateurs présents échangent leur opinion sur la question.

1° Il est décidé : d'adresser aux administrateurs la liste complète des membres du Conseil en les priant de laisser subsister cinq noms ;

2° Ne seront élus au premier tour que les administrateurs ayant obtenu la majorité absolue et au deuxième tour, s'il y a lieu, ceux ayant obtenu le tiers des voix.

Ont voté contre : Bertrand et Noireaux, partisans de la déclaration de candidature.

Il est, en outre, entendu que l'élection du Bureau aura lieu à l'issue de l'Assemblée générale, soit le dimanche 9 ou le lundi 10 mai prochain.

Formation d'un Comité d'Entente des Grands Invalides. — Le Président informe le Conseil que les Associations suivantes : Fédération Nationale des Plus Grands Invalides, Fédération des Amputés de Guerre de France, Fédération Nationale des Blessés Multiples, Union des Blessés de la Face, Fédération Nationale des Blessés Crâniens, ont décidé la création d'un Comité d'Entente et demandé l'adhésion de l'Union.

Le Conseil, tout en estimant souhaitable toutes les occasions de resserrer les liens de camaraderie et les échanges de vues entre Associations de Grands Invalides, ne croit pas devoir retenir la proposition qui est présentée de constituer un Comité d'Entente régi par des statuts lui donnant un caractère confédéral.

A voté contre : Evrat.

Questions diverses. — A l'unanimité, le Conseil décide l'admission à l'U.A.G., en qualité de victime civile, du camarade :

BEAUCHEMIN (Paul), 7, avenue Corbera, Paris (12^e), 160 %, articles 10 et 12, titre définitif, victime civile.

En application de l'article 3 du règlement de Caisse Maladie, une allocation supplémentaire de 500 francs est attribuée aux camarades B... et L... ayant eu à déboursier des sommes importantes pour opérations graves.

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 500 francs au Comité constitué en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de Louis Braille.

Le Président du Comité d'Action de l'U.A.G. est chargé, par le Conseil, de procéder au dépouillement des bulletins de vote pour le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée Générale plénière de clôture du 9 mai 1937

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de Conan.

181 camarades assistaient à la séance, dont les noms suivent :

Administrateurs (28) : Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque (Gaston), Malgat, Nicolaï (Jean), Noireaux, Muller, Roy (Georges), Satgé, Scapini.

Excusés : Derunder, Robert (Maurice) (malade).

Délégués des Régionales et Départementales (13, dont 3 administrateurs) :

Alpes-Maritimes : HÉBRÉARD.

Bordeaux : BRUSSON.

Bouches-du-Rhône : DUPUY (Marius).

Finistère : SIBIRIL.

Gers et Hautes-Pyrénées : CHALENDAR.

Haute-Garonne : CALMÈS.

Limoges : LAGARDE.

Lot-et-Garonne : GALIS.

Maine-et-Loire : PANTERNE.

Nord : PLANQUETTE.

Rhône : MULSANT.

Seine-Inférieure : ANGOT.

Tarn : SATGÉ.

Camarades (143) :

Alison, Arnould (Emile), Aubert (Alfred), Ballu, Bardet, Bathelier, Becker, Béda, Berthet, Bobon, Bonnichon, Boudant, Bouzit, Boyenval, Brebion, Breton, Briant, Briez, Briffaut (Julien), Brunet, Bur, Cagnard, Camerle, Cardot, Cassat, Chardon, Charlat Charmillon, Charpentier, Chauvel, Cizac, Clément (René), Cohen, Colombel, Cordier, Cornet, Courtas, Couteau, Cresson, Curé, Delacourt, Desgrippes, Desmons, Doré, Drapeau, Drion (Georges), Dubos (Gaston), Duché, Ducornet, Ducouret, Duhén, Dunand, Durand (Paul), Dutrève,

Eiselé, Fagnon, Falaise, Francart, François (Elie), François (C.), Freidinger, Frère, Garnaud, Godefroy, Gouny, Grabher (René), Grimm, Guilpain (Georges), Guittard, Guyolot, Hachez, Hennebicq, Hervoir, Houdré (Raymond), Jamet, Jeannin (René), Jougelaire, Jourdain (Pascal), Julie (Albert), Karli, Kolb, Lacour (Laurent), Lambert, Langel, Lardière, Lartisien, Laügt, Leblond, Le Callonnec, Leclercq, Lefebvre (Georges), Lemarchand, Lepeteur, Loiseau, Marouzet, Martin (Charles), Martinet, Masselier, Mazaud, Meyer (Henri), Mézières, Michel (Raoul), Michon, Montfaucon, Monribot, Mougénel, Notelet, Odoul, Olivier, Pagenel, Pasquier (Auguste), Perot, Perrot, Pierret, Pillon (Pierre), Polette, Prune, Rain, Raphel, Raveleau, Rémy (Jules), Ritz, Rochelet, Rousseau (Lucien), Sabier (Richard), Saillot, Schoettel, Seceh, Serieys, Sursin (P.), Tafforin, Tauziet, Thomas, Thulliez (Henri), Toutain, Trémège, Trubert, Vaxelaire, Vernet, Veron, Vichet, Watier.

Etaient également présents : M. de Traversay, président du Comité d'Action ; MM. Oscar Bloch, trésorier adjoint, et Iweins, secrétaires du Comité d'Action ; M. Mayer, commissaire aux comptes.

A l'ouverture de la séance, le Président fait procéder à l'appel des noms des camarades décédés pendant l'exercice écoulé. Il adresse aux familles des défunts les condoléances de l'U.A.G.

Lecture est donnée de la liste des pouvoirs :

Pouvoirs reçus : 1.368 ; pouvoirs nuls : 17 ; nombre de pouvoirs valables : 1.351.

Rapport moral. — Le rapport moral ayant été communiqué aux membres de l'U.A.G. par la voie du Bulletin, le Président le met aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Le *Rapport du Commissaire aux comptes* et le *Rapport financier* sont adoptés à l'unanimité. Le Président adresse les remerciements de l'Assemblée à M. Mayer, commissaire aux comptes, à M. L'Evesque, trésorier de l'U.A.G., et à M. Lejeune, expert-comptable, pour la collaboration très précieuse et très amicale qu'ils nous apportent.

L'Assemblée ratifie la délibération suivante, prise par le Conseil du 6 mars, relativement à la vente des immeubles provenant de la succession Guernon :

Le Président rappelle :

1° Qu'aux termes d'un décret rendu par M. le Président de la République, le 18 octobre 1935, l'Union des Aveugles de Guerre, légataire universelle de la nue-propiété des biens composant la succession de Mme Veuve Guernon, née Guesnon, a été autorisée à accepter la transaction intervenue entre elle et Mme Marguerite Galais, légataire de l'usufruit de ladite succession.

Que par cette transaction, Mme Galais abandonnait ses droits en usufruit, et en compensation l'Union lui attribuait en toute propriété différents immeubles sis communes de Luc-sur-Mer, Oustréham et Bernières-sur-Mer ;

2° Que, par acte reçu par M^e Defas, notaire à Douvres-la-Déivrande, le 15 décembre 1935, l'Union des Aveugles de Guerre a fait délivrance à Mme Galais, conformément aux termes de la transaction intervenue, de la toute propriété des immeubles cédés et Mme Galais a donné pleine et entière décharge à l'Union relativement au legs en question.

3° Qu'aux termes de l'article 2 du décret susvisé, il a été déclaré que les immeubles provenant du legs et restant après la transaction intervenue, seraient mis gratuitement à la disposition de ceux des adhérents de l'Union qui désireraient les habiter.

Que ces immeubles sont les suivants :

- a) Une propriété à Vignats-Saint-Nicolas ;
- b) Une maison au même lieu ;
- c) Pavillon Saint-Joseph à Bernières-sur-Mer, avec moitié herbage derrière ;
- d) Maison à La Délivrande, route de Langrunes, et petit jardin à proximité ;
- e) Jardin à La Délivrande, ancien chassier de Bayeux ou de Cresserons ;
- f) Maison à La Délivrande, Grande-Rue et rue du Tour-de-Ville.

4° Que depuis cette transaction, aucun membre de l'U.A.G. n'a manifesté le désir d'habiter ces immeubles, ceux-ci étant en très mauvais état et difficilement logeables ;

Que, par suite, le but auquel les immeubles étaient destinés n'est pas atteint ;

Qu'on ne saurait envisager l'éventualité de les faire remettre en état, les frais à faire étant considérables ;

Qu'ils constituent une lourde charge pour l'Union des Aveugles de Guerre ;

Et qu'en conséquence, il serait opportun de les vendre.

Ceci exposé :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre aux enchères publiques, par le ministère de M^e Defas, notaire à Douvres-la-Délivrande, ou son successeur, les immeubles ci-dessus, dépendant de la succession de Mme Vve Guernon.

Il donne tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Association, à l'effet de :

Vendre aux enchères publiques, en un seul ou en plusieurs lots, à telles personnes, moyennant les prix et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables, les immeubles ci-dessus, dépendant de la succession de Mme Vve Guernon ;

Etablir toutes servitudes entre les acquéreurs des lots ;

Etablir la propriété des immeubles vendus, fixer les époques d'entrée en jouissance, convenir du mode et des époques de paiement des prix, les toucher soit au comptant, soit aux époques convenues ou par anticipation ainsi que tous intérêts ou accessoires, consentir toutes prorogations de délai, faire transport et cession, avec ou sans garantie, de tout ou partie des prix de vente, toucher les prix de transport ;

Déléguer tout ou partie des prix de vente aux créanciers inscrits sur les immeubles, prendre tous arrangements avec les créanciers, obliger les constituants à tout dégrèvement, régler et arrêter tous comptes, accepter toutes prorogations de délai, stipuler toutes conditions ;

Accepter des adjudicataires, ou de tous autres, toutes garanties mobilières et immobilières qui seraient données pour assurer le paiement de leurs prix et le transport de toutes indemnités en cas d'incendie ;

Obliger le constituant à toutes garanties ainsi qu'à toutes justifications et au rapport de toutes mainlevées et certificats de radiation,

faire toutes déclarations d'état civil, notamment déclarer que l'Association n'est soumise à aucune hypothèque légale ;

Faire toutes déclarations et affirmations relativement à la sincérité du prix ;

De toutes sommes reçues, donner quittances ; remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, consentir mentions et subrogations totales ou partielles, avec ou sans garantie, consentir toutes limitations de privilège et toutes antériorités au profit de tous créanciers, faire mainlevées avec désistement de privilège et action résolutoire et consentir la radiation partielle ou définitive de toutes inscriptions d'office ou autres, le tout avec ou sans paiement.

A défaut de paiement et en cas de contestations quelconques, exercer toutes poursuites, contraintes et diligence nécessaires, depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'obtention de tous jugements et arrêts.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est procédé ensuite à l'examen des vœux présentés par les différentes Commissions :

Commission des Pensions, rapporteur : FAVRET.

VŒU N° 1.

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Bureau et au Conseil d'administration de poursuivre de façon pressante leurs démarches auprès des Pouvoirs publics, afin que le parlement vote le plus rapidement possible le projet d'extension du Statut des Grands Invalides. »

VŒU N° 2

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, inquiets de la réduction du pouvoir d'achat de la monnaie et de l'augmentation croissante du prix de la vie, font confiance au Bureau de l'U.A.G. pour qu'il intervienne en temps opportun afin que les pensions des Aveugles de Guerre soient rajustées à l'indice actuel du coût de la vie. »

VŒU N° 3

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent qu'en accord avec les Associations intéressées, des démarches soient faites auprès des Pouvoirs publics, afin d'obtenir légalisation des taux d'invalidité, plus particulièrement en faveur des victimes civiles de guerre, blessés multiples. »

VŒU N° 4

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, considérant que les veuves des Aveugles de Guerre sont de plus en plus dépourvues de moyens pratiques d'action leur permettant d'assurer leur existence au moment du décès de leur mari, par suite de leur âge de plus en plus avancé et par la fatigue qu'elles ont subie en donnant les soins incessants que nécessitait l'état du mutilé depuis de longues années, que d'autre part, elles ne sont plus en âge de prétendre à un emploi réservé, comme cela a été possible à la grande majorité des veuves de guerre ;

« Demandent aux Pouvoirs publics de prendre un tel état de fait en considération et d'accorder aux veuves des Aveugles de Guerre une pension représentant au moins 20 % de la réparation pécuniaire totale attribuée aux Aveugles de Guerre. »

VŒU N° 5

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. d'effectuer des démarches auprès des Pouvoirs publics afin que les veuves des Aveugles victimes civiles de guerre soient assimilées aux veuves des Aveugles de Guerre en ce qui concerne les droits à pension. »

VŒU N° 6

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, remercient M. le ministre des Pensions d'avoir fait adopter par la Chambre le projet de loi relatif à la révision des pensions, et demandent au Bureau et au Conseil d'administration de faire des démarches auprès des membres de la Haute-Assemblée afin que ledit projet soit voté le plus rapidement possible. »

Tous ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Commission des Services Intérieurs, rapporteur : FAVRET

VŒU N° 1. — *Modification à l'article 3 du règlement intérieur.*

« L'élection du Bureau aura lieu le premier samedi après l'Assemblée générale. Si ce samedi est veille de fête, l'élection sera reportée au samedi suivant.

« La liste complète des membres du Conseil sera adressée aussitôt après l'Assemblée générale aux administrateurs, qui devront, sur cette liste, laisser subsister cinq noms. L'élection aura lieu, au premier tour, à la majorité absolue, et au deuxième tour, s'il y a lieu, à la majorité relative (tiers des voix. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 2. — *Additif au règlement intérieur*

« 1° L'indemnité de déplacement attribuée aux administrateurs de province et aux délégués des sections de l'U.A.G. sera, à dater de cette année, portée à 50 francs par jour pour les camarades bénéficiant d'une chambre dans notre Maison, et à 75 francs par jour pour ceux auxquels l'Union aura été dans l'impossibilité d'attribuer une chambre. »

Première partie, *adoptée à l'unanimité*, moins une abstention : Brusson.

« 2° Les indemnités de déplacement de tous les administrateurs seront réglées par l'Union lorsque ces camarades auront été régulièrement convoqués. »

Deuxième partie, *adoptée à l'unanimité*, moins une voix contre : Noireaux, et deux abstentions : Brusson et Guilpain.

VŒU N° 3. — *Additif à l'article 15 du règlement des prêts.*

« ... En outre, l'ensemble des prêts successifs ne pourra dépasser la somme de 22.000 francs. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 4. — *Additif à l'article 10 du règlement de la Maison.*

« Au moment de l'Assemblée générale, la répartition des chambres sera faite quinze jours avant cette Assemblée. Les délégués pourront bénéficier à cette date des chambres restées disponibles. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 5

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent :

« 1° Que tous les bénéficiaires d'un appartement dans les Maisons de Repos louées par l'Union dans les différentes stations reçoivent le questionnaire suivant :

« a) Avez-vous trouvé dans l'appartement qui vous était réservé l'hygiène et le confort indispensables ?

« b) Etes-vous d'avis que l'Union maintient la location dudit appartement ?

« c) Pourriez-vous signaler dans cette station des appartements donnant un maximum de satisfaction ?

« 2° Que l'Union, en possession de toutes les réponses, prenne toutes décisions profitables au bien-être de tous. »

Adopté. (Ont voté contre : Bourseillier, Michel, Léon, Masselier. Abstentions : Béda, Meyer, Marie.)

VŒU N° 6

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Bureau de réunir une fois chaque année, et à titre consultatif, au Conseil d'administration de janvier, les Présidents des Sections de l'U.A.G. Ils soumettraient au Conseil une liste des stations climatiques et thermales où ils désirent voir louer des appartements, liste qui pourrait être modifiée chaque année. »

Adopté. (Ont voté contre : Masselier, Toutain, Bobon. Abstentions : Courteix, Michel, Odoul).

VŒU N° 7

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que soit indiqué sur la liste établie pour le renouvellement du tiers du Conseil d'administration le nombre de présences aux séances du Conseil. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 8

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, font appel aux sentiments de solidarité des membres de l'Union afin qu'une contribution volontaire de cinq francs soit versée par eux et remise aussitôt par les soins de notre Groupement à la veuve au décès de chaque camarade, et retenant le principe, laisse le soin au Conseil d'en établir les modalités d'application. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 9

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, adressent leurs félicitations et remerciements à l'American Braille Press, et en particulier à son Président, M. William Nelson Cromwell, généreux fondateur du Livre Parlé, au Bureau de l'U.A.G. et à tous ceux qui ont contribué à l'invention, au perfectionnement et à la vulgarisation de cette heureuse création. » (*Adopté à l'unanimité.*)

VŒU N° 10

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, décident que l'U.A.G. donne son adhésion à la constitution du Comité d'Entente des Grands Invalides et y soit représentée, étant entendu :

« 1° Que son délégué posera le principe qu'il est seul qualifié pour défendre les intérêts des Aveugles de Guerre ;

« 2° Que ce Comité ne revêtira pas le caractère confédéral. » (*Adopté à l'unanimité* moins une abstention : Leveau.)

Lecture est donnée par M. Bloch d'un rapport sur la gestion de la Maison.

Au nom de l'Assemblée, le Président félicite et remercie M. Bloch.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre, rapporteur : BOIS

Le rapport présenté par Bois ayant été lu en Commission, le Président demande à l'Assemblée si elle en désire une nouvelle lecture et si elle a des observations à présenter.

Personne ne demandant la parole, le rapport est adopté.

Commission Action Sociale et Assurances, rapporteur : LAUTÉ

VŒU N° 1.

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, après avoir pris connaissance des études relatives à la question d'assurances-décès, décident de maintenir le *statu quo*, tout en chargeant le Conseil d'administration de poursuivre l'étude de cette question, étant entendu :

« 1° Que le bénéfice de ces avantages est réservé aux camarades faisant partie de l'U.A.G. à la date du 9 mai 1937 ;

« 2° Qu'une dotation de cinq millions est affectée au service de cette caisse ;

« 3° Que le service en est ainsi réglé :

« a) Les veuves des camarades bénéficieront d'une somme de 4.000 fr. majorée d'une somme de 50 fr. par année de présence, avec un maximum de vingt ans ;

« b) Les majorations actuelles pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans sont maintenues ;

« c) Les Aveugles ne pourront bénéficier de ces avantages que s'ils ont un an de présence à l'U.A.G.

« Le Conseil d'administration étudiera dans l'avenir la situation des nouveaux adhérents et la soumettra à l'examen des Assemblées générales suivantes. » (Adopté à l'unanimité.)

VŒU N° 2 ..

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, considérant que l'U.A.G. a toujours cherché à améliorer le plus possible le sort des veuves de nos camarades demandent au Conseil d'administration d'examiner la situation financière et les possibilités du Groupement afin de porter, dans le plus bref délai possible, de 50 à 100 fr. par année de présence à l'U.A.G. l'allocation supplémentaire accordée à la veuve au décès du camarade. » (Adopté à l'unanimité.)

Commission de Propagande, rapporteur : GUILLAM

VŒU N° 1

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, félicitent le Bureau et la Commission de Propagande des résultats obtenus et les remercient de la façon discrète dont la propagande a été menée. » (Adopté à l'unanimité.)

VŒU N° 2

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent qu'à l'occasion de l'Assemblée générale ou de fêtes organisées à l'U.A.G., un film documentaire puisse être pris afin d'intensifier la propagande, tant en province qu'à Paris. » (Adopté à l'unanimité.)

Commission des Questions diverses, rapporteur : BOIS

VŒU N° 1

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, renouvellent le vœu émis les années précédentes demandant que les enfants des Aveugles de Guerre soient admis Pupilles de la Nation, quelle que soit la date de leur naissance, étant entendu que les avantages d'ordre matériel seront réservés exclusivement aux orphelins. » (Adopté à l'unanimité.)

VŒU N° 2

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que des démarches pressantes soient entreprises auprès des différents ministres de la Défense nationale, afin d'obtenir un examen particulier des états de service des Aveugles de Guerre bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, non titulaires des décorations accordées aux blessés en présence et du fait de l'ennemi, en vue d'attribuer :

« 1° Un avancement dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'égard de ceux qui étaient déjà membres dans cet ordre ;

« 2° La croix de chevalier de la Légion d'honneur à ceux qui étaient déjà titulaires de la Médaille militaire ;

« 3° La Médaille militaire en faveur des non décorés.

« Etant entendu que ces décorations seront demandées à titre honorifique, sans traitement, si les services rendus justifient l'attribution d'une récompense. » (Adopté à l'unanimité, moins une voix contre : Masselier.)

VŒU N° 3

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que les Aveugles de Guerre ayant le double article 10 soient promus au grade supérieur dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour les différencier des mutilés bénéficiaires de l'article 12. » (Adopté à l'unanimité moins une abstention : Masselier.)

VŒU N° 4

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que des démarches soient entreprises auprès des Pouvoirs publics afin de faire rétablir la carte de réduction sur les chemins de fer aux Aveugles dont la pension a été supprimée. » (Adopté à l'unanimité.)

VŒU N° 5

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que des démarches soient effectuées afin que les veuves des Aveugles de Guerre soient assimilées aux veuves d'officiers pour l'obtention d'un bureau de tabac de première classe et que priorité leur soit accordée. » (Adopté à l'unanimité, moins une abstention : Masselier.)

VŒU N° 6

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que des démarches soient faites en vue de faire obtenir le bénéfice des emplois réservés aux orphelins de guerre et aux Pupilles de la Nation. » (Adopté à l'unanimité.)

Commission du Budget, rapporteur : AMBLARD

Budget général : Après explications fournies par le rapporteur sur divers chapitres, le total des dépenses et des recettes se balançant par la somme de 1.312.000 fr., est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée ensuite du budget de la Maison des Aveugles de Guerre, qui est adopté également à l'unanimité. Le montant des dépenses se balançant par le chapitre recettes s'élève à la somme de 262.700 francs.

La motion suivante, présentée par des délégués des sections, non administrateurs, est adoptée à l'unanimité :

« Les Présidents et Délégués des Sections régionales et départementales, non membres du Conseil d'administration, adressent l'hommage de leur plus profonde reconnaissance et leurs remerciements les meilleurs aux membres de l'ancien Bureau pour les dévoués services rendus par eux et le travail qu'ils ont accompli au sein de l'U.A.G.

« Adressent leurs remerciements et leurs félicitations au Bureau actuel et au Conseil d'administration. »

Le résultat des élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration est proclamé :

Nombre de membres titulaires del'U.A.G.....	1.991
Nombre de votants	1.591
Bulletins blancs ou nuls	63
Suffrages exprimés	1.528

Ont obtenu :

Conan	1.470	Robert (Maurice)	1.171
Scapini	1.349	Nicolaï (J.)	1.144
Lagarde	1.324		
Brusson	1.316		
Satgé	1.313	Lefebvre	616
Courteix	1.299	Mulsant	603
Evrat	1.187	Eiselé	490
Laffargue	1.181	Brebion	439

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Conan, Scapini, Lagarde, Brusson, Satgé, Courteix, Evrat, Laffargue, Robert (M.), Nicolaï.

La séance est levée à 11 h. 45.

PROCÈS-VERBAL

**de la Réunion du Comité d'administration
de la Section des Alpes-Maritimes de l' " U. A. G. "
le 16 avril 1937**

Le nouveau Comité d'administration de la Section départementale de l'Union des Aveugles de Guerre s'est réuni le 16 avril 1937 au « Café du Globe », dans une salle provisoirement réservée à cet effet, pour la nomination de son Bureau et délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Sont présents : Hébréard, Giroir, Billoud, Chambert, Georges Léon, Grattepain, Rouquette et le camarade Vernhes. La séance est ouverte à 15 h. 30 par Hébréard, ancien Président et doyen d'âge.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et leur manifeste son désir de collaborer avec eux en toute loyauté et sincérité dans l'intérêt général de la Section. Chacun partageant ce désir, on passe à la nomination des membres du Bureau.

Hébréard est réélu Président à l'unanimité.

Rouquette est nommé Vice-Président sur la proposition de Giroir.

Personne ne désirant assumer les exigences du Secrétariat à sa place, Giroir reprend ses fonctions de Secrétaire.

Le Comité renouvelle sa confiance à M. Féron, Commissaire aux comptes, ainsi qu'à M. Garino, Trésorier, lesquels conservent respectivement leur poste.

Il est ensuite procédé à la désignation du délégué du Comité d'Union. Le Président et le Secrétaire représentant d'office la Section départementale audit Comité, Georges Léon est nommé délégué.

Hébréard et Giroir sont délégués près des trois autres groupements de grands invalides de Nice : Fédération des plus Grands Invalides, Union des Amputés et Fédération des Trépanés et Blessés Crâniens.

Georges Léon et Grattepain consentent à porter tour à tour le drapeau de la Section dans les diverses manifestations auxquelles participeront les Aveugles de Guerre. L'ordre du jour appelle l'examen des vœux à soumettre à l'Assemblée générale de Paris.

Lecture est faite d'une suggestion adressée par Petitjean concernant la création au sein de l'U. A. G. d'une Amicale des veuves et orphelins de camarades membres du Groupement. Ce vœu est unanimement rejeté parce qu'il présente un surcroît de travail administratif jugé inutile et la dispersion des efforts de l'Union vers le but recherché.

Giroir propose qu'on lui substitue une motion de félicitations et d'encouragements à l'adresse du Bureau de Paris pour son projet d'assurance-décès en faveur des veuves des Aveugles de guerre, laquelle motion est approuvée.

Un second vœu de Petitjean portant sur la reprise d'anciennes revendications non satisfaites, y compris le projet d'extension du statut, est également repoussé et remplacé par un vœu plus précis formulé par Giroir et se rapportant seulement à l'extension du bénéfice du statut aux exclus.

Un troisième vœu de Petitjean demandant à ce que les blessés en service commandé bénéficiaires du statut, donc considérés comme blessés de guerre, obtiennent les décorations relevant de la Grande Chancellerie est adopté.

Indépendamment de ce vœu, le Comité demande l'application du traitement du grade dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Giroir exprime le désir que de nouvelles locations de vacances

soient faites par l'Union pour les camarades souffrant de troubles nerveux, ce vœu rallie tous les suffrages.

Le Comité d'administration vote une motion de félicitations et de remerciements à l'adresse de l'American Braille Press, du Bureau de l'U. A. G. et de tous ceux qui ont contribué à l'invention, au perfectionnement et à la vulgarisation du « Livre sonore ».

Il presse en outre l'Union pour que la Société de Secours aux blessés militaires intervienne pour une part dans l'achat des appareils nécessaires à l'usage des nouveaux disques.

L'ordre du jour appelle maintenant l'étude de la question de la protection des membres de la Section départementale et de leur famille en cas d'attaques aériennes éventuelles. Il est décidé que Hébréard et Giroir se mettront en relations à ce sujet avec le capitaine Leport, préposé à l'organisation de la Défense passive dans les associations de grands mutilés de Nice.

Il est finalement procédé à la composition des délégations qui représenteront les Aveugles de guerre de la Section départementale aux différentes manifestations et réceptions organisées par la Ville de Nice en l'honneur de la visite des grands invalides belges.

Ces dispositions prises et la date de la prochaine réunion du Comité étant fixée au samedi 24 avril, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire :
GIROIR.

AVIS DIVERS

Notre camarade A. Mangard, de Val-d'Isère (Savoie), nous recommande l'adresse d'un hôtel de sa région qui recevrait les Aveugles de Guerre et leurs familles.

HOTEL DES ALPES (André, Jean-Joseph),

Eau chaude et froide. Ouvert toute l'année,

VAL-D'ISERE (Savoie).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 11 francs la bouteille franco de port et d'emballage, à domicile pour Paris et banlieue, et à 11 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions. Se mettre directement en rapport avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

La Maison S. Van Vla, laines à tricoter, 31, rue Caumartin, Paris, nous informe qu'elle consentirait aux Aveugles de Guerre sur présentation de leur carte d'adhérent une remise de 20 % sur ses prix de détail.

A la suite du banquet de notre Assemblée générale, un chapeau en feutre noir, cuir marron, portant les initiales C.T. a été échangé contre un autre feutre noir portant comme indication : « Gagne-Petit, Saint-Denis. »

Prière de bien vouloir se mettre en rapports avec M. de Traversay pour lui rapporter le chapeau qui lui appartient : M. de Traversay, 10, rue Laborde, Paris.

Par décision de M. le Ministre de l'Education nationale, les anciens combattants seront admis gratuitement, sur présentation de leur carte, au Musée de la Grande Guerre, au Château de Vincennes, durant toute la durée de l'Exposition. Le Musée est ouvert, en semaine, sauf le lundi, de 13 h. 1/2 à 18 heures, et le dimanche de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 13 h. 1/2 à 18 heures.

Dame seule, de bonne éducation, prendrait en pension, dans sa propriété de campagne, au bon air, un Aveugle de Guerre pour lui donner ses soins, lui faire la lecture et lui être très dévouée.

S'adresser à Mme Veuve Desombres, Villa des Œillets, chemin Vicinal, 108, Montpellier (Hérault).

Mme Bérard, 7, rue de Chézy, Neuilly (Seine), serait désireuse de s'occuper d'un Aveugle de Guerre.

S'adresser directement à Mme Bérard, 7, rue de Chézy, Neuilly.

LISTE DES DONATEURS

Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Lycée Rollin, Paris, 100 fr. — Anonyme M. I., Paris, 35 fr. — Anonyme, 50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Libert-Rufier, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), 41 fr. 65. — Mme Lemaire, Cambrai, 100 fr. — Mme Fischer, Paris, 10 fr. — Divers,

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

“MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

Notre camarade Robert (Georges), 10 fr. — Notre camarade Alquier (E.), 20 fr. — Notre camarade Ploy, 10 fr.



Le Gérant : DECOENE
IMP. DUBOIS & BAUER
34, rue Laffitte, Paris-9^e

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.

SCAPINI, Président honoraire.

BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.

FAVRET, Secrétaire général honoraire.

CONAN, Secrétaire général honoraire.

AMBLARD, Secrétaire général honoraire.



Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.



Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. le baron de Traversay ;

Vice-Présidentes { Mme Contamin
Mme L'Evesque.

M. Bloch, adjoint au Trésorier ;

Secrétaires { M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action ;

M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union ;

Mme du Bos ;

Mme Broquin ;

M. de Chaumont-Quitry ;

M. Chepfer ;

M. Pierre Chérot ;

Mme Chevalier ;

Mme Francis de Croisset ;

Mlle Jalaguiet ;

Mlle d'Herbemont ;

Mme Henri ;

Mme Kalt ;

Mme Lévy-Weis ;

M. Mayer ;

Mme Meyer ;

Mme Mus ;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

